

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 105 (1969)
Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

J N
U E
F R I B O U R G
A C
H
V A U D
B T
G E N È V E
R L
N
O
I
S

4 livres nouveaux dont on parlera

Jules Humbert-Droz

MON ÉVOLUTION DU TOLSTOÏSME AU COMMUNISME

Co-fondateur du Parti communiste suisse, Jules Humbert-Droz fut nommé par Lénine « œil de Moscou » en France, en Italie et en Espagne, avant sa scission avec le Parti communiste suisse et son adhésion au socialisme. Admiré, même de ceux qui sont à l'opposé de ses idées, Jules Humbert-Droz livre dans *Mon Évolution du Tolstoïsme au Communisme* le témoignage d'un homme qui fut toujours au service de l'humanité et non à l'idéologie stricte d'un parti.

En souscription Fr. 30.—. Dès parution Fr. 36.—.

Robert Hainard

CHASSE AU CRAYON

Un message humain passionnant. Une source de renseignements scientifiques précis sur les animaux, aspect physique, milieu, mœurs, comportements.

En souscription Fr. 25.—. Dès parution Fr. 30.—.

May et Henry Larsen

BROUSSE MALÉFIQUE

À l'extrême limite des possibilités humaines, un peuple primitif et fier résiste à la formidable pression de la nature pour subsister. Un lien invisible unit les habitants autochtones et les Blancs, « le maleng » et c'est dans l'attention profonde et parfois émue à ses diverses manifestations que se révèle le sens de l'humain des auteurs et l'unité de l'ouvrage.

En souscription Fr. 19.—. Dès parution Fr. 22.—.

Jean Matter

PARSIFAL ou le Pays romand

Roman

Un événement littéraire. « Connu pour ses profondes études dans le domaine musical, Jean Matter a créé, dans *Parsifal ou le Pays romand*, un étonnant « roman d'apprentissage », où la destinée d'un homme apparaît dans toute sa passionnante complexité. Description d'un itinéraire individuel, en même temps que vision pénétrante d'un pays, le livre de Jean Matter, par l'ampleur de son projet, constitue une parution importante en Suisse romande. »

(Feuille d'Avis de Lausanne)

En souscription Fr. 45.—. Dès parution Fr. 54.—.

Rappel :

Jean Matter

WAGNER L'ENCHANTEUR

Cet ouvrage intéressant et entraînant, à côté de considérations sur les causes de la désaffection actuelle dont souffre l'œuvre de Wagner, expose la théorie du drame wagnérien et une critique serrée des nouvelles modes de mise en scène régnant à Bayreuth.

Fr. 19.—.

Chez tous les libraires

A LA BACONNIÈRE — BOUDRY — NEUCHÂTEL

comité central

BIENVENUE A LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE FRIBOURGEOISE

Assemblée extraordinaire des délégués

25 octobre 1969, Fribourg

Une assemblée extraordinaire des délégués de la SPR est un événement exceptionnel. Mais c'est que l'unique point à l'ordre du jour de la séance qui vient de se tenir à Fribourg était, lui aussi, exceptionnel. Il s'agissait, pour les représentants des sections cantonales affiliées à notre organisation, d'entériner la décision prise à l'unanimité, en mai dernier, par nos collègues fribourgeois, d'entrer à la SPR. Il s'agissait en fait davantage d'une cérémonie que d'une réunion de travail, car il va de soi qu'aussi bien le CC SPR que les associations membres étaient totalement acquis à cette décision.

Excellamment présidée par notre collègue Grob, président de la SPG, la rencontre s'est déroulée dans une atmosphère de fête joyeuse, légèrement teintée d'émotion. Les délégués romands étaient entourés d'une imposante galerie d'invités, représentant le Conseil d'Etat et la Municipalité de Fribourg, le corps inspectoral du canton et les nombreuses associations professionnelles amies.

Le président d'assemblée, après une allocution d'ouverture bien sentie, donna successivement la parole aux chefs de délégation des sociétés affiliées. Tous apportèrent leur approbation enthousiaste en y ajoutant leurs sentiments de joie et de reconnaissance.

La discussion générale ne fut pas utilisée, de sorte qu'après avoir rappelé que le Comité central SPR unanime recommandait à tous les délégués de répondre favorablement à la demande d'adhésion déposée par l'Association des maîtres du canton de Fribourg, le président put procéder à un vote par acclamation. Et, en cette occasion, la formule traditionnelle « les applaudissements chaleureux que nous avons entendus expriment mieux que toutes les paroles ce qu'ont ressenti les participants » n'est pas une clause de style.

M. Alexandre Overney, président de l'Association fribourgeoise des maîtres de l'enseignement primaire et ménager, futur président de la nouvelle Société pédagogique fribourgeoise, prit ensuite la parole pour remercier les délégués SPR de leur vote favorable et sans équivoque et pour évoquer les péripéties qui ont conduit le corps enseignant fribourgeois d'une première affiliation à la SPR à la réintégration qui venait d'être décidée.

Cet exposé historique fut passionnant et je me permets de le publier in extenso, en fin d'article.

Ce fut ensuite au tour du président SPR d'adresser, au nom du Comité central et de tous les membres, ses souhaits de cordiale bienvenue dans l'association faitière romande et sa profonde gratitude pour tout ce que le corps enseignant fribourgeois a fait et fera encore pour la SPR et pour l'école.

M. Paul Genoud, conseiller d'Etat, présenta ensuite le salut et les vœux des autorités cantonales. Il fit part de sa satisfaction de voir les maîtres primaires de son pays rejoindre les rangs de la SPR, en rappelant non sans malice que si effectivement comme l'avait relevé M. Overney, il fut parmi les premiers à intervenir comme jeune instituteur en faveur de cette adhésion, on le remit alors vertement à sa place. Les esprits n'étaient pas encore suffisamment préparés. Il se déclara très heureux de pouvoir constater les résultats d'une évolution dont on n'aurait pu prévoir qu'elle serait si rapide et si positive.

La partie officielle de la journée se termina par un vin d'honneur offert par le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Fribourg et par un charmant concert des Marmousets jeunes chanteurs aux voix fraîches qui enchantèrent tous les auditeurs.

Notons encore qu'au cours du repas fraternel qui suivit, nous eûmes le plaisir d'entendre M. Georges Dreyer, conseiller communal, qui, dans une brève allocution pleine d'humour, apporta les félicitations du Conseil de sa Ville et, que les délégués de la SPV ont tenu à prouver de façon tangible leur amitié aux collègues fribourgeois en offrant à leur association une magnifique channe.

Je m'en voudrais de terminer ce compte rendu sans exprimer encore une fois toute notre reconnaissance aux membres de la société fribourgeoise qui ont, par leur dévouement et leur sens des responsabilités, facilité la réalisation de cette unité et tout particulièrement son président, notre ami Alexandre Overney, les membres de son comité, ainsi que les nombreux collaborateurs fribourgeois, membres depuis de longues années de plusieurs commissions SPR. Cette journée est à marquer d'une pierre blanche dans les annales de notre société, elle constitue un pas de plus et un pas important vers le but que nous ne cessons de poursuivre : l'union de tous les enseignants, pour le plus grand bien de la profession et de l'école tout entière.

J. John.

Exposé historique à l'occasion de l'assemblée des délégués SPR

Vous venez de répondre par un oui sans équivoque à la demande d'affiliation à la SPR présentée par le corps enseignant primaire fribourgeois. Au nom de mes collègues, je vous dis notre sincère merci et vous assure que vous pourrez compter sur une collaboration loyale de cette nouvelle section de la SPR.

Notre président M. Jean John m'a demandé d'évoquer à votre intention les péripéties qui ont conduit le corps enseignant fribourgeois d'une première affiliation à la SPR à la réintégration qui vient d'être décidée. Je le ferai sans trop m'attarder sur les dissensions, qui ne sont aujourd'hui plus qu'un mauvais souvenir, pour ne rappeler que les événements qu'elles ont provoqués.

C'est en 1863 qu'une délégation d'instituteurs romands venus à Berne assister à l'assemblée de la « Société des instituteurs de la Suisse alémanique » décida de fonder une société parallèle pour grouper les maîtres de la Suisse romande. Aussitôt, un comité d'initiative se mit à l'œuvre et, le 26 septembre 1864, la salle du Grand Conseil neuchâtelois accueillait les délégués des instituteurs romands qui posèrent l'acte constitutif de la SPR et en acceptèrent les statuts. Dès la première heure, les maîtres fribourgeois emmenés par Alexandre Daguét, ancien directeur de l'Ecole cantonale (collège), manifestèrent beaucoup d'enthousiasme pour la nouvelle société à laquelle ils apportèrent proportionnellement le plus d'adhérents puisque, sur 510 inscrits on comptait 160 Vaudois, 120 Fribourgeois, 100 Jurassiens, 110 Neuchâtelois et 20 Genevois.

Ce zèle valut un triple honneur à notre canton. En effet, la Ville de Fribourg fut choisie comme premier siège de la société avec charge, pour son corps enseignant d'y organiser l'assemblée ordinaire deux ans plus tard, soit en 1866. Cinq pédagogues fribourgeois furent alors désignés pour constituer le Comité directeur de la SPR dont la présidence fut confiée à Alexandre Daguét, historien éminent. Par un troisième vote, l'assemblée constitutive confia à l'équipe fribourgeoise le soin de publier un « journal ». C'est ainsi que, en janvier 1864, le premier numéro de l'« Educateur » sortit des presses de l'Imprimerie Marchand à Fribourg. J'ai en main les numéros de la première année de cette revue ayant appartenu en propre à Alexandre Daguét et qui sont aujourd'hui la propriété du Centre de documentation pédagogique de Neuchâtel. Ils témoignent que, dans ses débuts, la revue fut essentiellement animée par des maîtres fribourgeois de tous les degrés dont Daguét, bien sûr, lequel endossa, dès le cinquième numéro, la charge de rédacteur.

A la lecture des premiers exemplaires de l'« Educateur », il est permis de conclure que les soucis du corps enseignant n'ont guère changé en un siècle. C'est ainsi que le chroniqueur d'alors rapporte que « la question des manuels est de celles dont doit s'occuper et s'occupera l'« Educateur ». Lors de sa première séance, le Comité central se préoccupa « des avantages qu'il y aurait à avoir des manuels rédigés d'une manière uniforme dans les différents cantons de la Suisse romande ». D'ailleurs, il y a exactement un siècle, une réunion se tint en notre ville « pour s'entendre sur le choix des manuels à adopter en commun pour les cantons ».

Mais, bien vite, la phase fribourgeoise de la SPR toucha à sa fin. Si Daguét semble suivi par une grande partie du corps enseignant et même par certains prêtres à tendance plutôt libérale, les autorités cantonales ne paraissent pas particulièrement satisfaites de l'esprit qui l'anime et de certaines attitudes peu conformes aux sentiments religieux et politiques de la majorité des citoyens fribourgeois d'alors. Les réactions de plus en plus nombreuses l'incitent à émigrer à Neuchâtel où il poursuivra sa tâche de rédacteur de l'« Educateur ».

Dans le même temps, à Fribourg, les autorités religieuses et civiles s'efforcent de regrouper le corps enseignant et tous les éducateurs autour de nouveaux conducteurs spirituels dont les principaux sont les abbés Raphaël Horner et Joseph Schorderet. En 1871, sous leur impulsion, une grande assemblée réunit, à Fribourg, 1900 personnes — maîtres d'école, membres du clergé, parents — qui jettent les bases de la « Société fribourgeoise d'éducation » dont les buts essentiels sont la sauvegarde de l'autonomie cantonale en matière scolaire et le droit à l'enseignement religieux dans les écoles. L'année suivante, la société publie le premier numéro de sa revue « Le Bulletin pédagogique » qui paraît encore aujourd'hui sous le nom de « Ensemble » avec, comme but de créer des contacts entre l'école et la famille.

Mais, d'un autre côté, les maîtres fribourgeois ressentent le besoin de se grouper pour la défense de leurs intérêts matériels. Ils fondent la « Société de secours mutuel du corps enseignant fribourgeois » qui est officiellement une caisse d'assurance maladie sous le couvert de laquelle ils camouflent leur activité syndicale qu'ils n'oseront exercer au grand jour qu'à partir de 1919, date de la fondation de l'« Association fribourgeoise du corps enseignant » et de son journal « Le Faisceau ».

Depuis lors, les années ont passé. Les luttes idéologiques qui dressaient les factions les unes contre les autres ont fait place à la tolérance en matière politique aussi bien qu'en matière religieuse. De son côté, sans renier le passé, et soucieux des convictions personnelles de ses membres le corps enseignant se préoccupe avant tout de l'efficacité des méthodes et de la nécessité d'harmoniser les programmes sur le plan romand, voir sur le plan suisse. Cela implique tout d'abord une bonne entente entre les maîtres intéressés. Dans ce but, à plusieurs reprises déjà, des maîtres avaient lancé des ballons d'essai en faveur du retour des Fribourgeois à la SPR. La première intervention dont je me souviens émanait d'un jeune instituteur dynamique mais dont les idées politiques étaient jugées quelque peu « douteuses », ce qui ne lui laissait guère de chance de succès. Cet instituteur n'était autre que M. Paul Genoud, aujourd'hui président du Conseil d'Etat fribourgeois et délégué du gouvernement à l'assemblée de ce jour.

Plus tard, tour à tour, deux futurs présidents de l'association MM. Louis Barbey et Paul Morel renouvelèrent la proposition d'adhésion. Mais le fruit n'était pas encore mûr et la masse du corps enseignant restait sensible aux arguments de certains ténors hostiles à cette entreprise essentiellement par tradition, je pense.

Cependant, le comité de l'association avait déjà noué des liens avec la SPR notamment dans le cadre des travaux préparatoires au Congrès de Bienne, puis au sein de la CIPER (Commission intercantonale pour une école romande) où MM. Fernand Ducrest et Victor Galley représentaient notre association.

Enfin, dans une réunion restreinte plus propice à l'étude de tels problèmes, M. le chanoine Léon Barbey appelé à se prononcer sur l'opportunité de notre appartenance à la SPR arriva à la conclusion que rien ne s'y opposait aujourd'hui, sur le plan idéologique. Cette conclusion d'un pédagogue particulièrement informé de ce problème démystifia les dernières oppositions.

Dès lors, seuls les obstacles d'ordre matériel pouvaient retarder notre demande d'affiliation, mais ils étaient suffisamment importants pour expliquer que le schisme ait duré jusqu'à ce jour. En effet, il ne pouvait être question d'une affiliation pure et simple de notre association à la SPR en raison de son bilinguisme, les sections de langue allemande étaient déjà affiliées depuis fort longtemps soit au « Schweizerischer Lehrerverein » soit au « Katholischer Lehrerverein der Schweiz ». D'autre part, l'existence de deux associations

professionnelles fribourgeoises ayant chacune son bulletin, et remplissant à elles deux presque les mêmes buts que la SPR ne simplifiait pas la situation.

Après mûres réflexions, il fut décidé de constituer un groupement des six sections de langue française de notre association qui, sous le nom de Société pédagogique fribourgeoise a sollicité l'affiliation à la SPR affiliation ratifiée par l'assemblée de ce jour. Disons que, si la SPF est constituée en une association juridiquement indépendante, elle sera administrée, pour l'instant, du moins, par les mêmes personnes que l'« Association fribourgeoise du corps enseignant des écoles primaires et ménagères », afin d'éviter une dispersion des forces. Mais nous devons avouer qu'il s'agit là encore de projets susceptibles de modifications. Certains souhaiteraient qu'on agrandisse la maison pour laisser la place à de nouveaux locataires...

En terminant, je formule le vœu que les Fribourgeois qui réintègrent la SPR contribuent à son développement avec le même enthousiasme que ceux qui ont participé à sa fondation.

Alexandre Overney.

A propos d'une scission

Sait-on encore que la Société des instituteurs fribourgeois, appelée aujourd'hui, Association fribourgeoise du corps enseignant des écoles primaires et ménagères, fit partie un temps de la Société des instituteurs de la Suisse romande, dont elle se sépara en 1871 ? Est-il besoin de dire qu'une nouvelle affiliation de l'Association fribourgeoise à la Société pédagogique romande (SPR) est aujourd'hui décidée ?

Dans les numéros du « Faisceau » de 1969, on peut lire les raisons et conditions de cette réaffiliation. On me demande, en revanche, d'exposer ici les causes de la scission opérée il y a un siècle. Le problème est vaste, complexe, et je dois être bref.

Rappelons qu'un historien qui veut être objectif doit se mettre dans la « peau du temps ». Or, cette « peau » politique et pédagogique romande de 1870 est sensiblement différente de celle qui nous revêt aujourd'hui, pour ne pas dire davantage, voire exactement le contraire.

On se souvient

Qu'on se souvienne des événements de 1848, de la défaite du Sonderbund dont Fribourg fit partie, du mouvement de centralisation fédérale dont on se méfiait beaucoup, des conceptions politiques nettement tranchées, de la tendance à la laïcisation de l'école, du bailli scolaire (Schulvogt) qu'on entrevoyait déjà, mais qu'on mit à la porte avant même qu'il fût entré (1882), des questions lancinantes de l'époque, comme la défense du fédéralisme, la question sociale, la question jurassienne (déjà), pour n'en citer que quelques-unes. Fut-il une époque plus fertile en discussion ?

Ajoutons que Fribourg eut, à cette époque, une belle phalange d'hommes aux caractères nettement marqués, et souvent opposés, tant au Parlement qu'au prétoire, tant à l'école qu'à l'Eglise.

Le 9 octobre 1963, naissait la Société des instituteurs de la Suisse romande, groupant aussi la section de Fribourg, et en janvier 1865, paraissait à Fribourg, chez l'imprimeur Marchand, le premier numéro de la revue de cette société, l'« Educateur », qui existe encore, et dont le Fribourgeois Alexandre Daguet signa la présentation. Sa devise : Dieu - Humanité - Patrie.

Mais la devise ne suffit pas à convaincre les dirigeants de notre politique scolaire de l'époque. Daguet avait milité dans les rangs des vainqueurs politiques de 1848. On l'avait remercié pour ses services lors du changement de régime de 1857. L'ancien directeur de l'Ecole cantonale de Fribourg, devenu professeur au gymnase et à l'Académie de Neuchâtel, semble bien à l'époque de la scission (1871), avoir perdu

contact avec la majorité des maîtres fribourgeois, remplacé qu'il fut par deux hommes jeunes et dynamiques, d'esprit fort différent d'Alexandre Daguet, les abbés Raphaël Horner, futur directeur de l'Ecole normale d'Hauterive, et Joseph Schorderet, manœuvrier des masses et créateur de vastes associations. Faut-il ajouter que l'initiation de Daguet à l'Ordre maçonnique, en 1872, intensifia encore le détachement progressif des maîtres fribourgeois de la Société romande.

La scission

Schorderet organisa une grande assemblée à Fribourg, le 15 novembre 1871, qui réunit 1900 personnes, professeurs, instituteurs, pères de familles, et le grüerien Hubert Thorin, ancien conseiller d'Etat, y exposa l'objectif de la lutte pour l'école chrétienne : Préserver la souveraineté cantonale et combattre l'ingérence fédérale à l'école, garantir le droit des cantons et des communes à confier l'éducation des enfants aux corporations religieuses ; assurer à la religion sa place dans l'école ; rejeter l'école sans Dieu.

La Société fribourgeoise d'éducation était née, qui se distingue aujourd'hui encore par le fait qu'elle réunit non seulement les professionnels de l'enseignement, mais tous les amis de l'école.

Combien on discuta !

La presse générale de l'époque, non seulement pédagogique, discuta fort de ces questions, et les polémiques ne furent pas rares. Du côté de Schorderet, nous trouvons l'« Ami du Peuple », publié à Romont d'abord, puis à Fribourg, qui y va de plusieurs articles sur la question des instituteurs laïcs qu'on ne saurait confondre avec l'école laïque, sur la réorganisation de l'Ecole normale, l'autorité et l'école, l'école et la famille, les sentiments religieux des instituteurs, etc. Ce sont très souvent des réponses aux journaux de la rive opposée, « Le Chroniqueur » et « Le Confédéré » (1867-1868).

La nouvelle Société fribourgeoise d'éducation (SFE) se donna immédiatement un organe, « Le Bulletin pédagogique », devenu de nos jours « Ensemble », dont le premier numéro date de janvier 1872, et où l'abbé Horner en trace le programme, se souvenant des déclarations de la grande assemblée de Fribourg, du 15 décembre 1871.

La SFE tint sa première réunion à Romont, le 4 juillet 1872, qui rassembla 220 instituteurs fribourgeois, 70 d'autres cantons, et 463 personnes amies de l'instruction. Dans sept numéros, « La Liberté », quotidien nouvellement lancé, en publia un compte rendu détaillé. Le Comité d'initiative fut réélu à Romont, qui constitua son bureau de la manière suivante : M. Philipona, Fribourg, président ; M. Villard, instituteur à Châtel-Saint-Denis, secrétaire ; M. Blanc-Dupont, instituteur à Fribourg, caissier. La deuxième assemblée de la SFE se tint à Fribourg, le 5 août 1873, la troisième à Bulle, le 15 juillet 1874, et la quatrième à Guin, le 15 juillet 1875.

Mais en 1919, à la suite d'une assemblée tenue le 13 mars, nos instituteurs décidèrent le lancement de leur propre organe corporatif, « Le Faisceau mutualiste » qui se donnait comme objectif principal la défense des intérêts matériels de la corporation, et cela à la suite « du sort défavorable réservé à la proposition d'introduire dans les statuts de la Société d'éducation, l'inoffensive formule : sauvegarde des intérêts généraux du corps enseignant ». On déplorait, en effet, l'absence d'une tribune libre dans l'organe de la Société d'éducation, le « Bulletin pédagogique » (« Le Faisceau » : numéro 2, mai 1919). Il s'agissait alors essentiellement de l'amélioration des traitements.

« Le Faisceau » a fait son chemin. Il peut fêter cette année son cinquantenaire, et l'association qui l'édite, sensible à l'évolution des temps, et favorable à une école romande, rentre dans le giron de la Société pédagogique romande. Le poète Horace n'a-t-il pas dit : « Vantons les anciens, mais soyons de notre temps ».

LS P.

Lu dans la presse...
**APRÈS UN SIÈCLE DE SÉPARATION
LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE FRIBOURGEOISE
RÉINTÈGRE
LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE**

En 1871, la scission intervenue entre les enseignants fribourgeois et la Société romande des instituteurs ne fut pas une rupture brutale, mais une désaffection, à la suite de la fondation de la Société fribourgeoise d'éducation. Les temps ayant changé, rien n'empêchait la réaffiliation des enseignants fribourgeois à la Société pédagogique romande. Et cela se fit samedi dernier, 25 octobre, au cours d'une séance qu'on peut qualifier d'historique, tenue dans la noble salle du Grand Conseil fribourgeois, à l'Hôtel de Ville.

Une belle assistance

Les délégués de quatre sociétés pédagogiques constituent jusqu'à ce jour la Société romande (SPR), soit jurassienne, neuchâteloise, vaudoise et genevoise, se présentèrent nombreux pour cet accueil, placé sous la présidence de M. Grob, président de la Société pédagogique genevoise. Son salut alla tout d'abord à M. Paul Genoud, président du gouvernement, à M. Georges Dreyer, conseiller communal de Fribourg, à M. Paul Simonet, chef de service, remplaçant M. Aebischer, directeur de l'Instruction publique. Au rang des invités encore, MM. Armand Maillard, représentant le corps inspectoral, Fernand Ducrest, directeur de l'Ecole normale, Louis Barbey et Paul Morel, anciens présidents de l'Association fribourgeoise du corps enseignant, Victor Galley, président de la Société fribourgeoise d'éducation. Un salut spécial fut adressé à M. Alexandre Overney, l'actuel et dynamique président de l'Association fribourgeoise. Des invités du dehors, citons MM. Birchofberger, président de la Société suisse des professeurs, André Demourex, de la Société des maîtres secondaires, Robert Michel, secrétaire de l'Association internationale, Pulfer, Serex et Chabloy, membres d'honneur de la SPR.

Le quart d'heure historique

C'est bien celui qui nous permet d'entendre les délégués de quatre sections de la SPR, apportant l'assentiment de leurs affiliés à la réintégration de la Société pédagogique fribourgeoise dans les rangs de la SPR, puis le vote par acclamation.

La chose ainsi faite, nous avons entendu un fort agréable hommage du représentant vaudois, M. Besançon, aux amicales relations Vaud-Fribourg, où les paysages sont les mêmes, et où les territoires nationaux s'imbriquent. Une channe vaudoise gravée rappellera cette date du 25 octobre 1969.

Il appartenait au président Overney de remercier les sociétés sœurs de la SPR pour leurs gracieuses déclarations et pour leur vote unanime. Il se plut à rappeler que la fondation de la Société romande, en 1863, l'avait été par un Fribourgeois, le pédagogue et historien Alexandre Daguet, partisan d'une école romande et d'une centralisation fédérale. Mais les chefs politiques et religieux de Fribourg, pressentant des dangers, groupèrent les enseignants et amis de l'école dans une large Société d'éducation, dans le but de sauvegarder l'autonomie cantonale en matière scolaire, et le droit à l'enseignement religieux dans les écoles.

Mais il est vrai que les temps ont changé, et si bien que M. le chanoine Léon Barbey pouvait déclarer que rien ne s'opposait plus, aujourd'hui, sur le plan des idées, à cette réintégration.

Des ballons d'essai lancés dans cette direction il y a quelques années, à l'acte historique qui vient d'être posé, de multiples démarches ont été entreprises, en raison du bilinguisme de l'Association fribourgeoise. Et l'on est arrivé à bonne fin.

M. John, président de la SPR, félicita et remercia la Société pédagogique fribourgeoise (SPF) pour son retour, soulignant le regain d'influence dont bénéficiera la SPR. Cette prise de conscience de l'école moderne ne peut être que favorable à l'homme, trop souvent victime de la puissante machine économique.

Enfin, M. Paul Genoud, qui connaît bien aussi cette question, apporta le salut du gouvernement, lequel est pleinement heureux de cette réintégration.

Puis un repas en commun rassembla les délégués de la SPR et leurs invités, et d'aimables paroles furent encore échangées.

P.

« La Liberté »

Problèmes fribourgeois**Fribourg et « l'école romande »**

Soit les autorités scolaires soit le corps enseignant fribourgeois sont très favorables à l'« Ecole romande ». Sur le plan des programmes, Fribourg attend impatiemment la publication des programmes romands avec l'intention de les adopter. Sur le plan des manuels, Fribourg a pris la tête en se chargeant de l'édition du premier livre romand, soit le recueil de chants. Auparavant Fribourg avait déjà publié des manuels en accord avec le Valais (1er livre de lecture « L'épine en fleur ») et en collaboration avec le Valais et Vaud (manuels de calcul de la 1re à la 6e année primaire). Actuellement, la décision est prise de ne plus éditer de livres fribourgeois, mais de le faire, dans tous les cas, en collaboration avec les cantons romands.

Sur le plan des structures, nous attendons également une décision à l'échelon romand avant d'apporter des modifications à notre structure, bien que ce problème soit urgent chez nous.

Le canton de Fribourg a été le premier en Suisse à modifier le système du début de l'année scolaire pour adopter la rentrée en automne pour l'ensemble du canton (dans les villes, la rentrée avait déjà lieu en automne). Pourtant, la partie de langue allemande tournée autant vers Berne que vers Fribourg, pour les apprentissages notamment, aurait eu avantage à attendre la décision bernoise.

Sur le plan financier, le canton de Fribourg, qui a une forte natalité doit faire face à des charges excessives pour l'éducation de sa jeunesse. Malgré la péréquation financière fédérale, Fribourg reçoit des subsides fédéraux par écolier inférieurs aux subsides reçus par le canton de Genève parce que la Confédération s'obstine à accorder ses subsides à l'école au prorata de la population de résidence et non de la population scolaire. D'autre part, bien que Fribourg batte un record en Suisse sur le plan fiscal, le revenu fiscal de notre canton, par tête de population n'atteint pas la moitié du revenu genevois.

Sur le plan scolaire en général, le canton de Fribourg a fait de très gros sacrifices et on peut déclarer que le canton est bien équipé : écoles secondaires dans chaque district avec section littéraire, générale ou technique, commerciale, agricole ; gymnases pour filles et pour jeunes gens (maturité fédérale) ; école de commerce supérieure pour filles et jeunes gens ; technicum, écoles d'agriculture pour filles et jeunes gens, université, conservatoire de musique.

Problèmes du corps enseignant

Le corps enseignant lutte

- a) pour que soit reconnu le droit des enseignants à l'éligibilité sur le plan cantonal ;
- b) pour une meilleure formation des maîtres, si possible avec maturité préalable à la formation professionnelle ;
- c) pour une amélioration du système de contrôle de l'enseignement par des procédés modernes et objectifs ;

- d) pour l'uniformisation des vacances à tous les degrés (il y a 4 semaines de différence entre les classes primaires et les gymnases).

Le corps enseignant fribourgeois a obtenu :

- a) des salaires au niveau de la moyenne suisse ;
- b) des allocations sociales les plus élevées de Suisse ;
- c) un statut de caisse de retraite à l'avant-garde ;
- d) le droit, pour les femmes mariées, de rester en poste ou de reprendre du service après une interruption momentanée. (Mais nos institutrices ne sont guère empressées de profiter de ce droit, ce qui explique que les institutrices restent en fonction durant 3 ans environ en moyenne, alors que l'Etat ne reconnaît un brevet définitivement qu'après 4 ans !).

A. O.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

PHILIPS...

Nouveautés sensationnelles

à la CENTRALE ROMANDE DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL

Films-Fixes S.A., Fribourg, rue de Romont 20, tél. (037) 2 59 72

RETROPROJECTEUR (Vu-GRAPH) Philips LCH 2011

Maniable, efficace, robuste, lumineux. L'appareil idéal pour l'école, et pas plus cher qu'un bon projecteur à diapositives.

Caractéristiques techniques : objectif à courte focale. Distance de projection : 1 m. 50 pour une grandeur d'image de 100 × 100 cm. Format maximum de l'image projetée : 300 × 300 cm. Lampe halogène 600 W/220 volts. Grande luminosité, 2800 lumen. Puissante soufflerie, filtre de chaleur. Table projection 25 × 25 cm. Poids : 8 kg. Notre prix sans concurrence **Fr. 520.—**

Envoi à l'essai pour 5 jours, sans engagement.

Pour étudier les langues, ayez votre laboratoire de langues personnel -

PHILIPS met à votre disposition le **système d'enseignement Audio - Actif - Comparatif**

Une révolution dans l'enseignement des langues à la maison.

Demandez-nous gratuitement notre documentation spéciale.

L'allemand, l'espagnol, l'anglais, le français, le russe, l'italien rapidement à la portée de tous, et sans frais de professeur. Le professeur est sur la bande de la cassette et vous corrige immédiatement. C'est une méthode audio-visuelle, sans traduction.

Le magnétophone Philips, **Audio - Actif - Comparatif** avec microcasque

Fr. 432.—

La méthode avec 6 cassettes et livre

Fr. 180.—

Un essai vous convaincra facilement et cet essai est gratuit.

LA CONQUÊTE DE LA LUNE

44 diapositives originales en couleurs de ce grand exploit de l'homme.

Une nouveauté extraordinaire

Fr. 66.—

Notre prix de lancement jusqu'à **fin décembre 1969**

Fr. 50.—

Notre centrale résout tous vos problèmes d'installation audio-visuelle, études, offres et démonstrations **sans engagement et sans aucuns frais.**

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

† Derniers hommages à deux collègues lausannois

La SPV, et particulièrement la section de Lausanne, l'APEL, le corps enseignant du collège de Saint-Roch et ses anciens camarades d'étude vous prient de croire, Madame et famille dans le deuil, à l'assurance de notre profonde sympathie. Nous voudrions que l'hommage que nous rendons ici à notre collègue et ami **Robert Ecoffey** apporte quelque soulagement à votre grand chagrin.

Il y a quarante ans, dans cette même chapelle, je disais un dernier adieu à un camarade d'étude que la mort emportait à 20 ans. Quelques jours auparavant, lors d'une ultime visite, sa main fiévreuse avait saisi la mienne, son regard angoissé me brûlait le visage et d'une voix déjà d'outre-tombe, il me dit : « Vois-tu, mourir à 20 ans, c'est atroce ! Mourir sans avoir pu être utile, sans avoir fait au moins quelque chose » ! Sa pauvre figure était inondée de larmes et sa main s'accrochait à la mienne comme si cette étreinte pouvait changer quelque chose !

Partir pour ce voyage terrestre avec un but, un idéal... et mourir à 20 ans, « sans avoir fait au moins quelque chose » ! Quel mystère dans cette mort-là...

Me voici à nouveau devant le cercueil d'un camarade. Lui aussi s'est élancé sur cette route étonnante de la vie. Lui aussi s'était donné un but, il avait une foi, un idéal. Seulement, Robert Ecoffey a pu la parcourir, sa route, jusqu'au bout. La haute mission qu'on lui avait confiée et qu'il avait choisie, il l'a remplie, et avec quel bon sens, quelle autorité, quelle conscience ! Cette parole des Ecritures m'a toujours frappé : « Le Royaume des Cieux aime à être forcé, ce sont les violents qui s'en emparent ! » Les violents, les enthousiastes, ceux qui ont une personnalité, une âme forte, un cœur. La vie aussi veut être forcée et ceux-ci peuvent en faire quelque chose de beau. Robert Ecoffey en était. Cette bataille pour le beau et le juste, il l'a livrée. A l'Ecole normale, dans les séminaires, nous avions parfois des discussions violentes. S'il estimait ses idées justes, il les défendait jusqu'au bout, mais il se pliait loyalement aux avis contraires justifiés. Esprit sportif, il jouait franc jeu !

Ce fut lui qui m'avait convaincu que nous devions consacrer nos vacances d'un été à nous occuper d'une colonie. Il s'agissait de donner à des enfants quelques semaines de bonheur. Pendant vingt ans, il a été M. Hyacinthe, l'animateur, le créateur, le régisseur de l'heure des enfants, à Radio-Lausanne. Que d'après-midi il a consacré à ces répétitions. Tout le bénéfice allait à sa caisse de classe pour des courses, des voyages d'étude ou des camps. Avant d'être maître de classe à Lausanne, collège de Saint-Roch, il enseigna à Roche. Avec cette population mi-paysanne, mi-ouvrière, la tâche d'un instituteur était délicate. Je sais combien, dans ce village, il a su se faire estimer.

Je pense que dans la peine, c'est un réconfort de savoir que celui qui nous est enlevé a pu accomplir toute son œuvre. Il avait choisi un beau métier : instituteur, éducateur. Le métier qui ne permet pas de vieillir, puisqu'on vit toujours avec les jeunes et qu'on est obligé de se renouveler sans cesse. Il aimait tellement cette jeunesse que même ses loisirs, les sports, le théâtre, la radio, c'est à elle qu'il les consacrait. Plus haut que le savoir, il y a cette compréhension, cette tendresse, cet amour dont les enfants, tous les enfants, ont un si grand besoin. Robert Ecoffey avait bien compris que dans ce métier d'élite, il n'y a pas de place pour les tièdes et les

indifférents. L'instituteur est à la fois un maçon qui bâtit beau et solide, et un paysan qui sème du bon grain.

Votre mari, Madame, notre ami, a été ce bâtisseur et ce semeur enthousiaste. Il laisse une grande place vide, mais aussi un sillon et un exemple. Le match de la vie, il l'a joué avec ferveur, toujours en avant.

« Homme, mon ami, disait le sage, avance et tu te feras connaître » !

G. Bory.

Notre collègue **André Grandjean**, breveté en 1935, accueillit ses premiers élèves à Thierrens ; très tôt, il se destina à l'enseignement dans les classes supérieures. Durant trente-deux ans, onze volées d'élèves ont profité de son enseignement, à Yverdon, puis à Lausanne, et se sont enrichis à son contact.

Nous avions plaisir à voir notre collègue arriver au collège de la Barre, par n'importe quel temps, à vélo, donnant par là une preuve de sa ténacité. Il aurait voulu retrouver chez ses élèves — car on enseigne que ce que l'on est — ses propres qualités : ne pas rester sur une difficulté non vaincue, lutter pour arriver, se dépenser sans s'économiser, servir avec précision et avec conscience jusque dans les plus petits détails.

Et dans ce collège de la Barre, qui était un peu le sien puisqu'il en était le maître surveillant, il a pu parfois nous apparaître un peu secret ; mais c'était par modestie, craignant de se mettre en avant ; cependant, il avait l'œil à tout et sans s'imposer était prêt à rendre service à chacun. Nous garderons de notre collègue l'image d'un maître qui s'est donné jusqu'au bout à sa tâche et à ses élèves.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise et de sa section de Lausanne, au nom de l'Association du personnel enseignant lausannois, et enfin au nom de ses collègues du brevet 1935 et des maîtres de classes supérieures, j'adresse à André Grandjean un dernier adieu, et à sa famille, particulièrement à son épouse, à sa fille et à son frère, notre collègue, nos sentiments de profonde sympathie.

J.-P. Monod.

Communiqué à la presse du Département de l'instruction publique

Pour succéder à M. Louis Perrochon, inspecteur cantonal de la gymnastique, admis à faire valoir ses droits à la retraite, le Conseil d'Etat a désigné, dans sa séance du 24 octobre 1969, M. Jacques Lienhard, actuellement maître de gymnastique au Gymnase de la Cité.

M. Lienhard est né en 1936 ; en possession du certificat d'études secondaires, il a suivi l'Ecole normale de Lausanne ; il a obtenu en 1956, le brevet d'instituteur primaire ; il est titulaire du brevet fédéral de gymnastique depuis 1958.

Instituteur à Penthéraz de 1956 à 1959, maître de gymnastique et d'arithmétique au Collège de Vevey, entre 1959 et 1964, M. Lienhard dirige et anime, depuis 1964, l'éducation physique des élèves du Gymnase cantonal de la Cité, avec la collaboration de M. Tschabold ; il préside l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique.

Les qualités personnelles de M. Lienhard, son expérience de l'éducation physique à tous les degrés de l'enseignement public, depuis la classe primaire jusqu'au gymnase inclusivement, le désignent particulièrement pour reprendre la lourde succession de M. Perrochon.

Ecole normale de Lausanne

Liste des brevets décernés le 18 octobre 1969

Section des maîtres et des maîtresses pour les classes de développement

M. Philippe Bataillard, à Lausanne; M^{me} Muguette Bonjour-Tièche, à Ecublens; M. Robert Carigi, à Lausanne; M^{me} Jeanine Rochat-Richner, à Lausanne; M. Denis Spuhler, à Blonay.

M^{me} Danielle Gerber-Vouillot, à Bienne, obtient le diplôme pour l'enseignement privé.

Lausanne, le 18 septembre 1969.

Nouvelles institutrices enfantines

A la suite de leurs derniers examens, 24 élèves du cours spécial organisé par le Département de l'instruction publique ont reçu, le 29 octobre, leur brevet officiel pour l'enseignement dans les classes enfantines et semi-enfantines. Ce sont :

M^{lle} Françoise Baudat, Lausanne; M^{lle} Rose-Marie Bette, Château-d'Ex; M^{me} Marianne Bocksberger, Aigle; M^{lle} Eliane Bugnon, La Sarraz; M^{lle} Françoise Buttica, Lausanne; M^{lle} Eliane Christin, Olon; M^{lle} Violette Cornuz, Romainmôtier; M^{me} Claudine Croxatto-Amez-Droz, Corsier; M^{lle} Micheline Duperrex, Moudon; M^{lle} Barbara Frei, Lausanne; M^{lle} Liliane Hofer, Chesières; M^{lle} Suzette Hugli, L'Isle; M^{me} Mauricette Jolissaint-Fuchs, Nyon; M^{lle} Claudette Martin, L'Auberson; M^{me} Maryse de Micheli-Krieger, Vevey; M^{me} Danielle Muller-Simon, Renens; M^{lle} Ginette Ney, Vers-chez-Perrin; M^{lle} Denise Pavillard, Lausanne; M^{me} Janine Perrenoud-Moser, Penthéraz; M^{lle} Marie-Claude Pirolet, Monthey (école protestante); M^{me} Jocelyne Regamey-Schaefer, Lausanne; M^{lle} Thérèse Spack, Lausanne; M^{lle} Anne-Marie Spori, Lausanne; M^{me} Marianne Walter-Meyer, Payerne.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud : prolongation du temps de service

Dans l'« Educateur » No 32 du 17 octobre 1969, qui traitait de ce sujet, nous vous avons annoncé que nous avions demandé des renseignements supplémentaires. Voici « in extenso » la réponse de la caisse. Ajoutons cependant :

1. que la modification de la loi est du ressort du Grand Conseil;
2. qu'il y a lieu d'attendre la publication du bilan technique qui sera déterminant tant du côté du pour cent des cotisations que celui de l'âge minimum de la retraite;
3. qu'une interpellation ou une démarche similaire au Grand Conseil serait peut-être une solution.

PG.

Monsieur le Président et Messieurs,

Ayant pris connaissance de votre lettre du 9 juillet écoulé, le Conseil d'administration a chargé le service technique de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires d'une étude complémentaire sur les problèmes soulevés tant par ladite lettre que par celle du 22 avril 1969 à laquelle nous avons déjà répondu le 4 juin 1969.

1) La suggestion formulée concernant l'élaboration d'un condensé des différents principes en vigueur à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est intéressante. Nous sommes prêts à en faire l'étude; mais pour éviter de donner à celle-ci trop d'ampleur, nous vous prions de nous indiquer les points principaux sur lesquels une information est souhaitée par vos membres.

2a) Les âges donnant droit à la retraite sont définis aux articles 22 à 25, l'article 23 ne concernant pas le corps enseignant primaire.

L'article 108e LCP déroge à ces articles et ne vise que les personnes transférées, c'est-à-dire celles qui étaient présentes au 31 décembre 1947.

La prolongation souscrite en 1952 débute :

- pour les institutrices : au moment où elles atteignent l'âge de 54 ans révolus, quel que soit leur âge d'entrée dans la caisse; cela résulte de l'ancien article 25 permettant aux institutrices de prendre leur retraite, à titre facultatif et sans réduction conforme à l'ancien tableau VI, dès l'âge de 54 ans déjà; dès le 1^{er} janvier 1969, l'âge limite inférieur a été reporté à 55 ans;
- pour les instituteurs : au moment où ils réalisent trente-cinq ans d'assurance, mais au plus tôt dès l'âge de 57 ans révolus et au plus tard dès l'âge de 60 ans.

La prolongation étant inférieure à un an pour la grande majorité des institutrices, l'âge de 55 ans est par conséquent rarement dépassé à l'échéance, et l'âge médian — compris entre 55 et 60 ans — n'est en principe jamais atteint.

L'échéance du temps de prolongation souscrit par les instituteurs se situe, pour la grosse majorité d'entre eux, à un âge ne dépassant pas l'âge médian.

Rappelons que l'âge médian se situe approximativement à mi-chemin entre les âges limites inférieur et supérieur et qu'il a été retenu par l'expert dans ses calculs ayant abouti à la cotisation moyenne générale de 24 %. L'âge à la retraite est un élément très important dans le résultat du bilan technique. Jusqu'au 31 décembre 1959, l'expert d'alors fondait ses estimations sur l'âge limite inférieur. Considérant qu'une mise effective à la retraite à l'âge inférieur pour l'ensemble des assurés est aussi peu vraisemblable qu'une mise effective à la retraite à l'âge supérieur, l'expert chargé de l'étude qui est à la base du régime financier en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1960, a fondé ses calculs sur l'âge médian. Dès lors, si tous les assurés prenaient leur retraite à l'âge limite inférieur, un découvert se chiffrait par dizaines de millions de francs en résulterait. Par conséquent, la cotisation de 24 % ne suffirait plus à équilibrer les engagements respectifs et son niveau serait à revoir si l'on voulait maintenir les normes de l'échelle I annexée à la LCP.

2b) La politique des salaires n'est pas de la compétence de la Caisse de pensions. Cette dernière doit cependant se préoccuper de son propre équilibre financier, la valeur de ses engagements ne devant pas dépasser celle des cotisations des assurés, compte tenu du capital accumulé. Dans cet ordre d'idées, nous devons constater que les prolongations souscrites sont justifiées pour une génération d'assurés dont les anciennes cotisations étaient relativement faibles et qui n'ont payé des cotisations en rapport avec leur retraite future qu'en fin de carrière.

3) La prolongation souscrite en 1952 devient automatiquement caduque en cas d'invalidité reconnue.

La prolongation souscrite peut être compensée au moment où elle débute ou même pendant qu'elle s'effectue :

- par le versement d'un capital correspondant à la réserve mathématique que l'intéressé aurait dû verser à l'époque, augmentée des intérêts composés calculés à la date du paiement et compte tenu des risques courus, ou
- par une réduction de la pension de retraite.

Ces opérations de conversion sont possibles, sans aucune modification de la LCP, à la condition que les motifs invoqués soient jugés valables par le Conseil d'administration. Cette réserve a malheureusement été omise dans certaines correspondances échangées à ce sujet, ce dont nous nous excusons.

Les articles 100 et 101 LCP nous obligent à analyser la situation technique en fonction des catégories d'assurés. Tout déficit dépassant 5 % des réserves nécessaires doit être compensé par des mesures d'adaptation adéquates. Selon les

statistiques existantes et sur la base du régime financier actuellement en vigueur, il se pourrait que la cotisation de 24 % ne suffise pas à couvrir les prestations de certaines catégories d'assurés.

Le passage du minimum au maximum de la fonction d'instituteur s'échelonnait désormais sur quinze ans, alors que précédemment onze ans suffisaient. Cet élément, ayant un caractère permanent et indépendant de toute modification de la LCP, se traduira par une aggravation de la situation technique du corps enseignant primaire par rapport à la situation en vigueur avant la reclassification des fonctions publiques cantonales.

L'extension de la notion du libre passage constituera, à plus ou moins brève échéance, une nouvelle aggravation de la situation technique future ; ce problème ne doit pas être ignoré.

Les intérêts des assurés, des déposants et des pensionnés ne sont pas toujours les mêmes. Par exemple, dans le cas d'une abrogation de l'article 108e LCP, la position des institutrices est à ce propos diamétralement opposée à celle des instituteurs. Nous devons donc veiller au sort dévolu à chacun, lors d'une modification de la LCP. Comme vous le savez certainement, les déposants ainsi que les pensionnés ont également formulé des revendications qui sont actuellement à l'étude.

L'étude chiffrée que vous sollicitez ne peut pas être entreprise dans l'immédiat, car trop d'éléments font encore défaut. Elle s'effectuera d'ailleurs automatiquement dans le cadre du bilan technique au 1^{er} janvier 1969 qui sera établi dans le courant de 1970. Alors seulement nous pourrions apprécier la situation de la caisse sur la base des dispositions légales actuelles et des incidences résultant des modifications de structure en matière de traitement cotisant ensuite de la récente reclassification. Nous verrons également dans quelle mesure diverses revendications pourront être prises en considération, ceci en respectant les impératifs découlant de l'article 101 LCP.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'augmentation annuelle du capital au bilan comptable n'est pas forcément un indice de prospérité, car les charges découlant des prestations en voie de formation peuvent croître plus rapidement que les actifs de la caisse. La Caisse de pensions du personnel de la commune de Lausanne en a fait récemment la cruelle expérience, aussi convient-il d'éliminer tout optimisme exagéré. Lors de l'étude précédente ayant abouti à la nouvelle du 19 mai 1965, l'expert avait admis que les améliorations futures ne pourraient être accordées sans compensation.

Pour terminer, signalons quelques comparaisons avec d'autres cantons sur les âges donnant droit à la retraite et qui ne sont certes pas au désavantage du corps enseignant vaudois : — à Zurich, Berne et Neuchâtel, les instituteurs ne peuvent prendre leur retraite avant 65 ans ; en Argovie et Valais avant 63 ans ; à Bâle-Ville, Saint-Gall et Fribourg avant 60 ans ; — à Zurich, les institutrices ne peuvent prendre leur retraite avant 65 ans ; à Berne et Neuchâtel avant 63 ans ; en Valais avant 62 ans.

Tout en restant à votre disposition pour d'autres renseignements éventuels, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'administration :
le président : un administrateur :
X M. Brawand

Cours d'espéranto, langue internationale

Les cours donnés par la société espérantiste de Lausanne reprennent le lundi 10 novembre, à 20 h. 30. Pour les jeu-

nes le lundi 10 novembre, à 19 h. 30, et le mardi 11 novembre, à 20 h. 30. Maison du peuple, place Chauderon, salle 12. Prix : Fr. 10.— par mois. Inscriptions au début des premières leçons. Renseignements complémentaires : tél. 32 47 28.

Enseignement du calcul (1^{re}, 2^e, 3^e années)

Permanence

Le vendredi 28 novembre 1969, de 16 h. 30 à 18 h. 15, au collège de Floréal, à Lausanne.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

PROGRAMME D'ACTIVITÉ - HIVER 1969-1970

Patinage et divers	Dates	Lieux	Organisateurs
1. Danses modernes et folkloriques	5, 12, 19, 26 novembre 3 décembre	Lausanne	J.-P. Paquier Pully
2. Hockey sur glace	2 et 9 novembre	Lausanne Vélodrome	G. Rochat Bex
3. Patinage artistique	2, 9 et 16 novembre	Lausanne Montchoisi	A. Schlageter Lausanne
4. Tournoi de hockey sur glace (4 joueurs et 1 gardien)	3 décembre	Yverdon	D. Jan Yverdon
5. Assemblée générale Judo : initiation pratique	15 novembre	Yverdon Collège secondaire	D. Jan Yverdon
Ski			
6. Ski, mise en condition	13 et 13 décembre	Bretaye	M. Fontannaz Yverdon
7. Ski de fond, initiation avec prêt de matériel. Moniteurs : D. Mast et K. Brand, membre de l'équipe nationale	20 décembre	Mauborget	D. Jan Yverdon
8. Relâches	12 au 15 février	Champéry	B. Gueissaz Lausanne
9. Quatre sorties haute montagne. Cours pour la formation d'éventuels chefs d'excursion	février et mars		N. Yersin Lausanne
10. Ski station	6 au 11 avril	Verbier	J.-P. Paquier Pully
11. Ski station	6 au 11 avril	Zermatt	D. Jan Yverdon

Remarques

— L'annonce détaillée des cours paraîtra dans l'« Educateur » et si possible dans l'« Education physique ». Circu-

lares détaillées dans les salles des maîtres.

- Indemnités de frais de transport aux membres AVMG pour les cours 1, 2, 3, 6, 7 et 9.
- Aucun subside ne sera accordé à un nouveau membre dès la parution des cours.
- Inscription obligatoire auprès des directeurs de cours en respectant les délais.
- Possibilité de s'assurer auprès des directeurs de cours de ski en s'annonçant au plus tard 3 jours avant l'ouverture du cours.

Cordialement à vous et bon hiver !

Le chef technique : D. Jan, Yverdon

AVMG

Tournoi de hockey sur glace

Patinoire d'Yverdon, mercredi 3 décembre, à 14 heures. Quatre joueurs + un gardien sur un tiers de patinoire. Jambières de protection indispensables. Deux équipements de gardien seront à disposition. Les équipes, que cette forme de mini-hockey intéresse, peuvent faire parvenir leur inscription, jusqu'au 29 novembre, dernier délai, à D. Jan, Général-Guisan 5, 1400 Yverdon.

Cours de ski de fond

Mauborget (près Sainte-Croix), 20 décembre, 14 heures. Nous aurons la chance d'avoir à disposition l'entraîneur national actuel, Denis Mast, ainsi qu'un membre de notre équipe suisse, Karl Brand.

Nous espérons que vous serez nombreux à découvrir les merveilleuses possibilités d'un sport malheureusement trop peu pratiqué dans notre pays.

De 13 h. à 13 h. 30, possibilité de louer l'équipement complet (skis et souliers) contre la modique somme de Fr. 5.—. Remboursement des frais de transport aux membres AVMG.

Inscription obligatoire, jusqu'au 13 décembre au plus tard, auprès de D. Jan, Général-Guisan 5, 1400 Yverdon.

Pour l'AVMG, le chef technique : D. Jan

AVMG

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise les 13 et 14 décembre 1969 une première prise de contact avec la neige à Bretaye.

Ce cours de ski est ouvert à tous les membres du corps enseignant. L'AVMG supporte les frais d'organisation et d'instruction du cours et rembourse les frais de voyage à ses membres.

Tous les renseignements complémentaires sont donnés, jusqu'au 4 décembre 1969 par M. Fontannaz, route de Neuchâtel 41, 1400 Yverdon.

Le chef technique : D. Jan

PAS DE JEUNESSE FORTE ET SAINE
SANS LA PRATIQUE DU SPORT

ADRESSEZ-VOUS

AU

SPÉCIALISTE

Notre service de choix



bibliothèque marabout

série romanesque nouvelle
formule

Les meilleurs auteurs anciens
et contemporains :

Documents/Guerre et aventure

Lettres d'aujourd'hui/Humour

Chefs-d'œuvre du mystère

Fantastique/Science-fiction

Evasion/Amours illustres

Romans historiques/Classiques

Romans médicaux/Suspense

350 titres parus bourrés d'idées,
de recettes, de conseils

Gratuitement

Si vous voulez être régulièrement informé des nouveautés Marabout demandez à recevoir, gratuitement et sans engagement, le Magazine Marabout bimestriel, en renvoyant ce bon aux : Editions Spes, 1, rue de la Paix, Lausanne.

Nom

Adresse

..... n°

Ville

..... 5

Canton

marabout

Diffuseur exclusif en Suisse, SPES,
rue de la Paix 1-St-Pierre 2, Lau-
sanne, téléphone 021 22'83'93'.

En vente en librairie, dans les
grands magasins et dépôts Naville

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Communications du comité

Assemblée générale

Les membres de la SPG sont convoqués en assemblée générale le mardi 18 novembre, à 20 h. 30.

A l'ordre du jour figurent les sujets suivants :

- Fusion des caisses de sections
- Radiations et admissions de membres
- Statut du maître principal
- Orientation en 6e et C.O.

Vous recevrez ou vous avez peut-être déjà reçu par la poste une information plus complète sur cette importante assemblée. Le lieu de réunion vous y est également indiqué. Nous comptons sur votre participation.

Séance de délégations

La prochaine séance de délégations est fixée au 20 novembre. Vous trouverez ci-dessous les sujets qui y seront abordés. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de votre opinion afin que notre position face au Département soit bien représentative de l'ensemble du corps enseignant :

1. Le C.O. et l'orientation au niveau de la 6e primaire ;
2. Le statut et les conditions de travail du maître principal.

De plus, la direction de l'enseignement primaire apportera des réponses à des problèmes que nous avons soulevés lors de précédentes délégations :

- classes d'accueil ;
- libre accès à l'école par les maîtres ;
- amélioration des relations entre le SMP et le corps enseignant.

Notre adresse : M. R. Grob, 33, route de Mategnin, 1217 Meyrin.

Commissions

Maîtres de classes spécialisées

A la suite d'une erreur de convocation, la séance qui devait avoir lieu en septembre a été annulée. Les personnes qui sont intéressées par ce travail de commission voudront bien prendre contact avec M. Grob.

Le comité

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire

La SGTM organise 2 cours de travaux manuels en vue de faciliter l'emploi des feuillets qu'elle vient d'éditer.

A. Cartonnage

Cinq séances, le mardi de 17 à 19 h. à l'école des Charmilles (salle de travaux manuels).

Dates : 11, 18, 25 novembre, 2, 9 décembre.

- Travail :
- Découpage aux ciseaux
 - Collage
 - Travail de la carte et du papier (volumes et formes décoratives).

- Techniques :
- Chablonnage de tous les objets présentés dans les feuillets 68-69, éventuellement découpage de ceux-ci.
 - Confection d'un objet de chaque série.

Maître de cours : M. Jean Vigny.

B. Marqueterie

Quatre séances, le mercredi de 16 h. 45 à 19 heures, au collège de l'Aubépine (atelier de travaux sur bois).

Dates : 12, 19, 26 novembre, 3 décembre.

Vu le succès rencontré par ce cours l'an dernier, quelques collègues n'avaient pu y participer, faute de place. Ils auront donc la priorité cette année, de même que les premiers inscrits.

Maître de cours : M. Gilbert Vautravers.

Inscriptions

Chez M. Roger Piguet, Le Carre d'Amont, 1252 Meinier, jusqu'au mercredi 5 novembre.

Finance d'inscription : membres de la SGTM Fr. 6.—, non membres, Fr. 10.—.

Le président de la SGTM : *Roger Piguet*

Allègement du programme de sciences

Séance des délégations

Le lundi 20 octobre 1969 s'est tenue une brève séance des délégations au cours de laquelle la DEP, (représentée par M. Christe, directeur de l'enseignement primaire et M. Delétraz, inspecteur) et la SPG (Mme Stranieri, MM. Grob et Jaeklé) ont confronté leurs points de vue touchant à l'allègement du plan d'études de sciences.

En juin 1969, un projet d'allègement voyait le jour, proposé par les inspecteurs, la surcharge de ce programme étant unanimement reconnue. La proposition des inspecteurs fut examinée en septembre dernier par une commission composée de M. Delétraz, de Mlle Senglet, assistante pédagogique en la matière, et de M. Jaeklé, délégué de la SPG. Quelques modifications y furent apportées, et la SPG, par la voix de son représentant, obtint entre autres que le caractère facultatif des suggestions et compléments soit expressément mentionné dans le futur programme.

Quant à la liberté de choix des sujets et à la latitude pour le maître de les aborder dans un ordre quelconque, il va de soi que le Département ne désira pas entrer en matière. C'est ce qui nous fut répété, très courtoisement d'ailleurs, lors de la séance de lundi. Au niveau des principes, le Département, considérant que « le plan d'études est obligatoire aussi bien pour l'étendue des matières que pour l'ordre dans lequel elles sont abordées », n'entend pas accorder au corps enseignant la liberté revendiquée par l'assemblée SPG du 6 mai 1969. Finalement, après une discussion serrée, **la SPG, sans se rallier à l'allègement proposé par la DEP, l'acceptait en tant que solution transitoire.** La SPG compte bien faire entendre son point de vue lors de l'élaboration du plan de sciences romand. M. Christe semble accueillir favorablement l'idée d'une consultation des associations professionnelles par la CIRCE. Il ne nous reste donc plus qu'à espérer qu'une collaboration réelle s'établisse, dans le cadre romand, entre les Départements et les enseignants.

neuchâtel

Convocation

Assemblée des délégués SPN

Vendredi 21 novembre 1969, à 20 heures, Restaurant Beau-Rivage, Neuchâtel.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'A.D. du 21.2.69.
2. Examen, discussion, adoption du budget SPN 1970.
3. Informations du CC relatives aux démarches entreprises à la suite des propositions adoptées par l'A.D. en novembre 68 et février 69.
4. Propositions diverses.
5. Informations sur le Congrès SPR de juin 1970.
6. Divers.

Nouvelle adresse

Nous prions les membres de prendre note de la nouvelle adresse du président du CC : Claude Zweacker, chemin de Montsoufflet, 2072 Saint-Blaise.

G. B.

Prix pédagogique

En vue de l'attribution du Prix pédagogique 1970, et conformément au règlement adopté par l'assemblée des délégués, les propositions des membres SPN doivent parvenir au président du Comité central SPN : Claude Zweacker, chemin de Montsoufflet, 2072 Saint-Blaise, jusqu'au 30 novembre 1969.

Le règlement du prix a été publié dans l'« Educateur » No 11 du 21 mars 1969.

G. B.

Le Locle - Exposition

Notre collègue Alfred Huguenin, maître de dessin au Locle expose ses aquarelles au Musée des beaux-arts du Locle, du 8 au 23 novembre 1969.

L'exposition est ouverte chaque jour de 14 à 18 heures, plus le dimanche de 10 à 12 heures et les mercredis et dimanches soirs de 20 à 22 heures.

G. B.

Félicitations

Au collègue Jean-Michel Kohler, de La Chaux-de-Fonds, qui vient d'être nommé maître adjoint de pédagogie à l'EN, ainsi qu'au collègue Marcel Robert, de Serrières, qui prendra prochainement la direction de l'institution que les « Perce-Neige » ouvriront à Malvilliers. Nous leur présentons nos vœux les meilleurs pour leur future carrière.

G. B.

Comité central

Entrevue avec le chef du Département

Le 23 octobre, M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du DIP recevait au Château, entouré de trois de ses collaborateurs, le Comité central de la SPN.

Dans une courte introduction, M. Jeanneret souhaite que de telles entrevues puissent être organisées régulièrement. Le dialogue que le Département a entretenu avec les associations professionnelles, les contacts qu'il cherche à nouer avec les autorités scolaires des communes sont indispensables

à la bonne marche des institutions scolaires. Cette première prise de contact doit permettre tout d'abord de faire connaissance, et d'aborder quelques sujets qui sont en ce moment au centre des préoccupations de la SPN.

Le président du CC, M. Claude Zweacker, remercie M. Jeanneret de son esprit de collaboration, et chaque membre du CC expose tour à tour la position de la SPN sur divers points.

1) *Centre de formation continue.* La création future d'un centre de formation continue au Pâquier (FR), mise en chantier par quatre associations d'enseignants de Suisse, est conditionnée essentiellement par la nécessité de pouvoir utiliser les locaux toute l'année, ce qui présuppose l'octroi de congés aux maîtres désirant suivre des cours.

Le DIP est certes intéressé par cette initiative, toutefois il a besoin, pour donner une réponse définitive de connaître l'implication financière approximative que cet effort suppose pour le canton. D'autre part, la question de principe devrait être posée à la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de Suisse romande.

2) *Congrès SPR 1970.* Brève information sur l'importance pédagogique et sociale de cette manifestation organisée à La Chaux-de-Fonds les 13 et 14 juin 1970. Le Conseil d'Etat a déjà accordé son appui financier au comité d'organisation par une subvention de Fr. 6000.—. M. le conseiller d'Etat Jeanneret y prendra la parole.

3) *Classes d'application et d'expérimentation.* La distinction entre ces deux types de classes est souvent malaisée à faire. Il serait souhaitable que leurs missions soient définies plus clairement. Le DIP s'y applique, et, de plus en plus, mais cela n'est pas toujours possible.

4) *Mutations.* Au cours de réorganisations de structures scolaires, création de centres multilatéraux, par exemple, certains collègues se sont vus « déplacés » sans qu'ils aient eu la possibilité de faire part de leurs préférences. Désormais, tous les postes en mutation seront mis au concours, et les collègues concernés jouiront d'une sorte de priorité.

5) *Direction des écoles secondaires.* Lors de la création de centres multilatéraux, il est souhaitable que la direction propre à la section préprofessionnelle soit assurée par un collègue issu de cette section, plutôt que par un licencié. Le DIP ne peut pas forcer la main aux autorités scolaires concernées, toutefois, c'est la procédure qui a été généralement appliquée. Il est nécessaire que cette section soit entre les mains de ceux qui la connaissent bien, afin d'en sauvegarder l'esprit. Le DIP attache une grande importance à la bonne marche de cette section.

6) *Epreuves de connaissances et épreuves d'informations.* Les deux rapports déposés par la SPN, fruits d'un travail approfondi de la commission pédagogique soulèvent un bon nombre de problèmes. Un contact étroit entre les organes de la SPN et le psychologue responsable de l'organisation de ces épreuves est nécessaire.

7) *Absences non justifiées.* La quasi inefficacité des mesures légales en vigueur en cas d'absences injustifiées rend la tâche des autorités difficiles. Il serait souhaitable que la législation soit revue sur ce point. La SPN pourrait établir un rapport et faire des propositions concrètes.

8) *Elèves inadaptés dans les classes terminales.* La présence dans certaines classes terminales d'éléments perturbateurs rend difficile le travail de « récupération » qui pourrait y être fait. La création de centres de stages professionnels pratiques, tels que celui de Colombier est une ouverture vers une solution. Toutefois, le mal a des racines sociales, et il convient de l'étudier à fond.

La SPN remercie M. le chef du Département de sa disponibilité, et le CC ne manquera pas de solliciter une nouvelle entrevue lorsque la nécessité s'en fera sentir.

Cette première entrevue avec notre nouveau chef laisse bien augurer de la suite des relations entre le DIP et la SPN.

G. B.

Comité central

Séance du 23 octobre, à l'issue de l'entrevue au Château. Présidence : Claude Zweiacker, président.

Propagande. Un exemplaire d'un numéro spécial de « Services publics » sera envoyé à tous les membres de la SPN, qu'ils soient syndiqués ou non.

Une lettre aux collègues non affiliés à la SPN a également été envoyée. D'autre part, tous les normaliens nouvellement brevetés ont reçu une lettre accompagnée du matériel ordinaire de propagande.

Entrevue au DIP. A la suite de l'entrevue ci-dessus mentionnée, le CC désigne la commission pédagogique accompagnée d'un délégué supplémentaire du CC pour prendre contact avec M. Calame, psychologue, au sujet des épreuves de connaissances et d'information.

Conférence des présidents. Elle aura lieu le 21 novembre, avant l'assemblée des délégués.

Assemblée des délégués. Le CC en arrête l'ordre du jour (voir ci-dessus) et donne son préavis quant aux propositions des sections parvenues dans les délais. Ces propositions ont été transmises aux comités de sections. Nous nous bornons donc à les transcrire telles quelles.

Propositions de la section de Neuchâtel

- 1.1 Envisager les moyens possibles pour mieux développer l'esprit critique des enfants face à toute publicité.
- 1.2 Intervenir auprès du DIP pour que l'Etat assure les membres du corps enseignant contre les accidents professionnels.
- 1.3 Intervenir auprès du DIP pour que la création des classes d'accueil soit accélérée.
- 1.4 Intervenir auprès du DIP pour qu'un élève venant de l'extérieur ne soit pas automatiquement incorporé à la classe correspondant à son âge, mais à celle correspondant à son niveau scolaire, dans un sens comme dans l'autre.
- 1.5 Intervenir auprès du DIP pour que celui-ci fixe les examens annuels à une date moins avancée, par exemple, 8 à 10 jours avant la fin de l'année scolaire.
- 1.6 Intervenir auprès du DIP pour que soit entreprise une série d'expériences sur la suppression des devoirs à domicile pour la section primaire et préprofessionnelle.
- 1.7 Faire modifier la répartition des vacances de la manière suivante : Pâques, 2 semaines ; été, 6 semaines ; automne, 2 semaines ; Noël, 2 semaines.

Propositions de la section du Val-de-Ruz

- 2.1 La commission SPN « jardinières d'enfants » devrait élargir son programme dans la direction de la stabilisation et de l'intégration des éducateurs. Elle devrait également se préoccuper de leur formation, examiner la possibilité de création d'une section pour jardinières d'enfants et éducateurs dans le cadre de l'Ecole normale.
- 2.2 Demander au DIP de présenter un plan d'unification des dates de vacances d'été et de printemps, éventuellement pour toutes les écoles neuchâteloises.
- 2.3 Demander au DIP la réduction de l'horaire des élèves de 2, 3 et 4 P. Ramener cet horaire à 31 heures ou périodes. L'horaire des maîtres par ailleurs ne devrait pas être modifié.

- 2.4 Demander au DIP d'assurer une continuité à long terme des cours de perfectionnement et de recyclage des maîtres de l'enseignement primaire et préprofessionnel, ainsi que la formation pédagogique et le recyclage des maîtres de l'enseignement classique, scientifique et moderne.
- 2.5 Même demande pour les maîtres de méthodologie, ceux-ci s'étant par trop écartés de la pratique de l'enseignement.
- 2.6 Les frais de déplacement des séances auxquelles sont conviés les enseignants par le DIP devraient être établis selon la tablelle dont tout fonctionnaire bénéficie (35 ct le km.).
- 2.7 Demander au DIP la publication des statistiques de réussite ou d'échecs scolaires s'étant dirigés vers l'une ou l'autre des sections secondaires. Revaloriser de ce fait la section préprofessionnelle et offrir aux élèves de cette section la plus grande gamme de possibilités au sortir de l'école.
- 2.8 Demander au DIP de supprimer l'obligation qu'a le corps enseignant de se présenter chaque année à la radiophotographie. Un cycle de deux ans serait suffisant. Même disposition pour tous les enseignants privés, y compris les jardinières d'enfants qui n'y sont pas astreints.

Proposition individuelle

- 3.1 Après le dernier vote du Grand Conseil, les adolescents n'ayant pas 16 ans révolus n'ont plus la possibilité de se réunir dans les lieux publics. Il convient de remédier à cette lacune et d'étudier les possibilités de création de centres de jeunes comprenant, outre des possibilités de jeux, un bar et des locaux aménagés pour des rencontres amicales et des discussions. La SPN devrait s'emparer de cette question et entrer en contact avec l'Etat, afin d'obtenir son appui moral et financier.

G. B.

Programme d'arithmétique de 5e primaire et de 1re préprofessionnelle

A la suite de l'envoi par le CC du rapport de la commission pédagogique sur ce sujet (voir « Educateur » N° 28 du 19 septembre), le Département a envoyé au CC la lettre suivante :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Je reviens à votre lettre du 1er septembre 1969 et à ses annexes relatives à l'enquête effectuée par votre commission pédagogique au sujet du programme d'arithmétique établi pour la 5e année moderne-préprofessionnelle.

Le colloque pédagogique de l'enseignement primaire et préprofessionnel ayant eu récemment l'occasion d'examiner un ensemble de questions qui se posent dans l'enseignement de la mathématique, je tiens à vous informer que les résultats de votre enquête nous seront utiles dans deux secteurs :

- a) d'une part pour notre travail dans le cadre de la CIRCE qui vraisemblablement, verra sa mission étendue au programme de la 5e année primaire ;
- b) d'autre part, dans le cadre du groupe de travail « mathématique » qui traite actuellement les problèmes de liaison primaire-secondaire.

C'est dire que nous ne déboucherons pas sur des conclusions immédiates. Toutefois les travaux avancent rapidement dans ce domaine.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du service de l'enseignement
primaire et préprofessionnel
(signé) R. Hügli

jura bernois

Le vicariat définitivement enterré

Le corps électoral du canton de Berne, qui était appelé le 26 octobre dernier à se prononcer sur la modification de la loi du 17 avril 1966 sur la formation du corps enseignant, a adopté le projet de loi proposé par 70 682 voix contre 22 844 voix, le Jura acceptant ces modifications par 6304 voix contre 2848 voix.

L'article 15 de la loi qui a été adoptée stipule notamment qu'une fois leurs études à l'Ecole normale terminées, les élèves, y compris ceux d'un cours spécial, reçoivent le brevet d'enseignement primaire s'ils ont subi avec succès leurs examens.

Ce vote positif met fin à la longue polémique qui s'était engagée au début de 1966 entre la SEB, la Société pédagogique jurassienne d'une part et le DIP d'autre part au sujet de l'opportunité d'instituer une période de vicariat de deux ans après les études à l'Ecole normale, durant laquelle le jeune pédagogue, conseillé par un « mentor » devait se perfectionner avant d'obtenir son brevet et le droit d'être élu définitivement.

Ce projet de loi, qui portait atteinte au statut de l'instituteur, fut combattu par les associations d'enseignants et par la plupart des partis politiques du Jura. Cependant il fut accepté de justesse par le corps électoral cantonal, le Jura ayant pour sa part nettement repoussé cette disposition entravant le recrutement.

Mais avant même que la loi ne soit appliquée — elle l'aurait été pour la première fois en 1971 — les autorités cantonales se sont rendu compte des difficultés d'application quasi insurmontables que provoquait le vicariat et fort sagement, elles firent machine arrière.

Les électeurs, par un vote massif, viennent d'enterrer le vicariat, de manière définitive, espérons-le. Par contre, en acceptant les modifications soumises au cours du dernier dimanche d'octobre, les citoyens ont créé une base légale au perfectionnement des enseignants, ceci dans la perspective prochaine de la formation continue. En empoignant ainsi le manche par le bon bout, on a en même temps effacé une anomalie sociale qui aurait touché uniquement les enseignants parmi la classe des travailleurs et qui aurait du même coup compromis le recrutement à l'heure où la pénurie est loin d'être résorbée.

Fr. E.

Le 19 novembre prochain à Delémont

importante séance d'information pour le corps enseignant jurassien

Nous avons annoncé dans les deux derniers numéros corporatifs, la mise sur pied d'un débat pédagogique le 19 novembre 1969 à Delémont. Les organisateurs, en l'occurrence la section de Delémont de la SEB, viennent de nous remettre le programme définitif de la réunion.

Elle se tiendra au Cinéma Lido à 14 h. 30 et aura pour thème : **La coordination scolaire sur le plan suisse et romand.** Les exposés se feront dans l'ordre suivant :

1. CIRCE (information) par M. J. A. Tschoumy, directeur EN.
- Rapport de la sous-commission pour la mathématique par M. Ch. Haller, maître d'application.
- Rapport de la sous-commission pour le français par M. F. Donzé, professeur EN.

2. Information sur l'Institut romand de recherches et documentation pédagogiques par M. M. Girardin, maître d'application.
3. a) Introduction du début de l'année scolaire en été 1972.
- b) Formation continue (travaux de la commission extra-parlementaire) par M. M. Petermann, inspecteur scolaire.
4. Formation continue sur le plan suisse et le plan cantonal par M. M. Rychner, secrétaire central.
5. Information de la commission de rédaction du rapport du Congrès 1970 par M. A. Hof, maître secondaire.
6. Discussion.

Tous les enseignants jurassiens sont invités à participer à cette importante séance d'informations pédagogiques. Plusieurs sections jurassiennes ont choisi le 19 novembre comme date de leur synode d'automne. Les débats administratifs auront lieu le matin pour permettre la participation de leurs membres au débat de l'après-midi.

Fr. E.

Cours de formation pour l'enseignement de l'allemand par les méthodes audio-visuelles

Une expérience d'enseignement du français dès la 4e année, par méthode audio-visuelle, est actuellement en cours dans plusieurs classes alémaniques du canton de Berne. Le moment approche de tenter, parallèlement, l'expérience d'un enseignement plus précoce de l'allemand dans quelques classes jurassiennes.

C'est la raison pour laquelle un « cours de formation pour l'enseignement de l'allemand par les méthodes audio-visuelles » a commencé, le samedi 20 septembre, à l'Ecole secondaire de Moutier. Convoqué et organisé par M. Charles Hirschi, inspecteur du XIIe arrondissement, ce cours comportera tout d'abord, d'octobre à décembre, une série de leçons destinées au perfectionnement personnel d'une vingtaine de nos collègues : des séances et exercices au laboratoire de langues leur permettront d'améliorer leur prononciation, d'enrichir leur vocabulaire et surtout de rendre l'expression orale plus aisée. Puis, de janvier à mars, on abordera la méthodologie : initiation au maniement des appareils, étude des méthodes, leçons pratiques. Les participants à ce cours bénéficieront de l'expérience déjà acquise dans ce domaine par Mme J. Joye (Fribourg), Mme U. Zürcher (Thoune) et M. Roten (Moutier).

Trois considérations d'ordre général, reprises de l'exposé introductif de M. Hirschi :

— A l'origine, il était prévu de ne poursuivre l'essai qu'à Tramelan ; mais les frais d'organisation étant sensiblement les mêmes pour 8-10 collègues ou pour 18-20, on a décidé d'étendre le champ de « recrutement » à Bienne, Courtelary, Cormoret, Lamboing, Nods et Prêles ; pour des raisons de distance et d'horaire, il n'a pas été possible d'y intéresser d'emblée l'ensemble du Jura.

— L'enseignement d'allemand dispensé en 4e année dès le printemps 1970 le sera à raison de 6 leçons de 30 minutes par semaine ; il sera uniquement oral et n'entraînera pas d'augmentation des devoirs à domicile.

— Les expériences déjà réalisées ailleurs ont montré que cet enseignement supplémentaire dans le cadre de la 4e année — celle qui donne déjà tant de souci aux enseignants à cause de la préparation aux écoles secondaires ! — n'a pas de conséquences fâcheuses pour les autres disciplines ; au

contraire, la constatation générale est que les autres leçons en sont comme stimulées et plus marquées les progrès également dans la langue maternelle.

Le soussigné, qui n'a assisté qu'aux deux premières heures de ce cours, voudrait en tout cas souligner le très vif intérêt que suscite une telle expérience et se dire impressionné par les résultats qu'a permis d'apprécier la leçon pratique donnée par une jeune collègue de l'Ecole secondaire de Moutier.

Francis Bourquin

Camp de l'Ecole normale de maîtresses ménagères de Porrentruy à Riederalp

Du 22 au 27 septembre 1969, 26 élèves de l'Ecole normale cantonale de maîtresses ménagères de Porrentruy, accompagnées de M. Ed. Châtelain, directeur, de son épouse et de Mlle. A. Gindrat, ont passé une semaine à Riederalp, charmant site valaisan.

Dès notre arrivée, pour nous entraîner, nous sommes montés au Riederhorn, d'où nous avons découvert tout le plateau de Riederalp, la vallée de Conches, les Alpes valaisannes et les Alpes bernoises. Nous avons eu la chance aussi d'observer quelques chamois.

Mardi, par le lac Bleu, que nous avons atteint en télésiège, nous allons au bord du glacier et rentrons par la célèbre forêt d'Aletsch, revêtue de sa parure d'automne.

La course de mercredi sera déjà plus sérieuse. But : le Bettmerhorn. Le sentier traverse des pâturages, puis devenant plus étroit et plus raide, il aborde la zone des pierriers. Arrivées à ce point, quelques-unes d'entre nous renoncent. Les autres entreprennent l'escalade qui les amène au sommet, d'où la vue très étendue et très claire les récompense des efforts de l'ascension.

Jeudi, jour de repos. Au bord du Bettmersee, nous avons fait un feu pour cuire notre soupe et rôtir les saucisses. Ces moments de détente au soleil doivent nous préparer à la grande excursion du lendemain, le lac Märjelen, par le glacier d'Aletsch.

Pour la presque totalité d'entre nous, c'est la première fois que nous sommes sur un glacier. Conduits par deux guides et répartis en quatre cordées, nous avons fait connaissance avec les difficultés de la marche sur la glace, avec les séracs, les crevasses et la moraine. Cette traversée nous a procuré des joies et des sensations que nous ne sommes pas prêt d'oublier.

Le dernier soir, pour rester dans une note bien valaisanne, nous avons goûté et apprécié une raclette succulente.

Arrivée au terme de cette semaine, chacune est rentrée chez elle, le cœur plein de souvenirs merveilleux.

Un groupe d'élèves

Section de Delémont

Synode d'été... retardé de la SEB, section de Delémont

Il aura lieu le 19 novembre prochain à Delémont.

Séance administrative : Hôtel de Ville, salle des Assises, à 9 h. 45.

Ordre du jour :

1. Procès verbal
2. Rapports d'activité :
 - a) de la section SEB ;
 - b) de l'assemblée des délégués ;
 - c) de la SPR ;
 - d) Ecole et la Vie, degrés supérieur, moyen, inférieur.
3. Programme d'activité (Ecole et la Vie)

4. Votation SEB (modification de la dénomination française de SIB en SEB)
5. Mutations
 - Election d'un membre au comité
6. Désignation de 2 représentants à la commission SPJ pour la mise en application des thèses 7 et 10 du Congrès
7. Communications du secrétaire central de la SEB :
 - a) loi de coordination ;
 - b) horaire obligatoire
8. Divers

A l'Ecole normale de Delémont

M. J.-P. Pellaton a vingt-cinq ans d'activité

Jeudi 30 octobre, une petite cérémonie a permis à l'Ecole normale de fêter M. Jean-Paul Pellaton, professeur, pour ses 25 ans d'activité pédagogique.

M. Pellaton a gravi successivement tous les échelons de l'enseignement, puisqu'il a obtenu le diplôme d'instituteur, celui de maître secondaire et la licence ès lettres de l'Université de Neuchâtel. Il a enseigné à tous les degrés, à La Neuveville, à Porrentruy, à Bienne où, en 1955, il fut nommé directeur de l'Ecole secondaire des filles.

C'est en 1957 que M. Pellaton fut appelé à l'Ecole normale de Delémont pour y enseigner le français, l'anglais et l'histoire de l'art.

Au cours de cette manifestation de reconnaissance, M. J. A. Tschoumy, directeur, se plut à relater la carrière très riche de son collègue et à situer l'activité exercée par lui dans plusieurs domaines. Aux talents de pédagogue, M. Pellaton joint en effet ceux d'écrivain — d'écrivain pour l'enfance souvent — de critique littéraire, de critique d'art et d'animateur culturel. « M. Pellaton n'est pas que professeur. Ainsi peut-être est-il encore meilleur enseignant », conclut M. Tschoumy, en lui présentant les vœux du Conseil exécutif, de la Commission des Ecoles normales et du corps enseignant.

Au cours de la cérémonie, une élève lut un conte dû à la plume de M. Pellaton ; un collègue, M. F. Donzé, présenta un très intéressant exposé sur l'avenir de l'enseignement de la langue maternelle à l'école primaire. M. Donzé est en effet représentant jurassien au sein de la sous-commission de français de CIRCE, Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement. Son exposé présenta la grammaire structuraliste actuellement débattue à la CIRCE et de nature à nécessiter un recyclage complet des enseignants primaires, d'ici peu.

Après qu'une élève eut fleuri son épouse, M. Pellaton, pour remercier, apporta un message émouvant en traçant la mission qu'il se donnait à lui-même, en tant que professeur de français. Les élèves, au travers de cette sorte de profession de foi, ont appris à se reconnaître, à s'identifier, à se façonner une personnalité. Une personnalité faite de nuance de pensée, de sensibilité et de goût. Les applaudissements recueillis par M. Pellaton témoignèrent combien les élèves appréciaient le modèle de réflexion de leur maître de français. Que M. Pellaton trouve ici l'expression de nos félicitations pour cette très brillante première étape pédagogique.

A l'instant où M. Pellaton fête ses 25 ans d'activité pédagogique, la presse nous apprend que le professeur delémontain vient de se voir attribuer le Prix Paul Budry 1969 pour l'ouvrage « Vitraux du Jura » rédigé collectivement sous la direction de M. Pellaton et sous le patronage de Pro Jura. Nos sincères félicitations au lauréat pour cette distinction qui l'honore.

Fr. E.

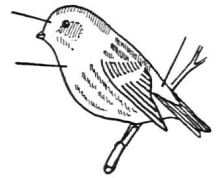
Errata

Une petite coquille bien involontaire a attribué la paternité du compte rendu de la séance du comité SPJ au correspondant de l'« Educateur » alors qu'il était dû à la plume de notre collègue Francis Bourquin, rédacteur de l'« Ecole bernoise ». Dont acte.

Le Sablier

La séance de travail annoncée par circulaire, a bien lieu à Lausanne, Café du Jorat, à 14 h. 30, le samedi 15 novembre.

N'oubliez pas les petits oiseaux



divers

Service de placements SPR

Jeune Allemand, 16 ans, gymnasién, cherche accueil dans famille romande, du 20 décembre 1969 au 11 janvier 1970. Paierait pension et donnerait des leçons d'allemand. Désire skier. Offres à A. Pulfer, 1802 Corseaux.

**Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ** Croix-d'Org
GENÈVE

Pensions et maisons de vacances bien aménagées

**classes en plein air
camps d'été
classes de ski**

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.

Demandez la liste des périodes libres en hiver 1970 !

Et n'oubliez pas : il est mieux de penser déjà aux vacances **d'été 1970** et les classes en plein air en juin et septembre 1970.

Maisons avec et sans pension.



Adressez les demandes à :

Centrale de maisons de vacances
Case postale 41 — CH-4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40

C
I
T
O

DE NOUVEAUX MODÈLES !

Duplicateur scolaire à alcool
Duplicateur à encre et stencils (dès 430 francs)

Machines à adresser et coupe-papier
Photocopie à révélateur (pour livres !)
Photocopie à sec pour rétro-projecteur
Conditions très intéressantes sur matériel-accessoires.

Tout du SPÉCIALISTE UNIQUEMENT !

Echanges — reprises de toutes marques

Pierre Emery-Fink, agence romande & dépôt à 1066 EPALINGES/Lausanne
Tél. (021) 32 64 02

Pour vos imprimés



une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre
soulage rapidement.

KAFA

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

DOCUMENTATION SCOLAIRE

M. Morier-Genoud, 1843 Veytaux-Montreux

1. La Guilde de documentation est à la disposition de tous les enseignants, abonnés ou non.
2. Les abonnés reçoivent toutes les nouvelles publications, groupées en deux envois par année, en général.
3. Un versement unique de 5 francs — pas obligatoire — donne droit à une réduction de 10 % sur ces envois semestriels, mais non sur les commandes individuelles.
4. Pour la Suisse, prière de ne pas envoyer d'argent d'avance, mais utiliser le bulletin de versement joint à chaque envoi.
5. On s'abonne par simple carte postale. Les personnes nous avisant de leurs changements d'adresse facilitent notre tâche.

Compte de chèques postaux : Guilde de documentation de la SPR, Lausanne 10-237 14.

La Guilde met à votre disposition le matériel dont nous vous donnons la liste :

HISTOIRE

4. Donndur, enfant des cavernes (degré inférieur 1^{re} année), 1 fr.
19. Images du passé. Textes pour l'initiation à l'histoire, Denise Jeanguenin, 1 fr.
21. Des cavernes aux cathédrales, brochure avec 16 fiches de dessins (degré moyen), J. Ziegenhagen, 2 fr. 50.
27. Au temps des cavernes, brochures avec 16 fiches de dessins (degré moyen), 2 fr. 50.
35. La vie au Moyen Age (degré moyen), H. Hagin, 1 fr.
36. Au temps des lacustres, brochure illustrée, G. Falconnier, 1 fr.
42. De la pirogue au paquebot (histoire de la navigation, degré moyen), G. Falconnier, 1 fr.
54. Les Helvètes, brochure avec 10 fiches de dessins (degré moyen), G. Falconnier, 2 fr.
108. L'Eglise, des premiers pas au Moyen Age, 40 fiches (degré moyen), Beney-Cornaz-Savary, 2 fr. 50.
82. Service étranger, 24 fiches (degré supérieur), Beney-Cornaz-Duperrex-Savary, 2 fr.
24. Ancienne Diète et l'Assemblée fédérale (degré supérieur), J. Ziegenhagen, 1 fr.
148. Croquis d'histoire suisse, 40 fiches résumant par le dessin les principaux événements de notre histoire, G. Falconnier, 2 fr.
144. Quinze mots croisés d'histoire suisse et cinq d'histoire générale, S. Jeanprêtre, 1 fr. 50.
169. Les Droits de l'Homme, E. Buxcel, 25 fiches, 2 fr.
170. XIX^e siècle, Révolution industrielle, E. Buxcel, 30 fiches, 2 fr. 50.

GÉOGRAPHIE

11. Nos fruits, une richesse nationale, G. Flück, 1 fr.
39. Le canton de Bâle (degré moyen et supérieur), G. Flück, 1 fr.
81. Lectures géographiques, 24 fiches-questions en rapport avec les textes du manuel-atlas, La Suisse de H. Rebeaud, 1 fr. 20.
41. L'Afrique, O. Hess, traduction de M. Monnard, 1 fr.
70. Géographie universelle. Réponses aux questionnaires du manuel H. Rebeaud, 3 fr. 30.
43. Pyramides - déserts et oasis, 1 fr.
79. Moyens de transports terrestres, J.-L. Cornaz, 1 fr. 50.
115. La Suisse en mots croisés, 25 grilles, R. Bouquet, 1 fr. 50.
116. Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles, S. Jeanprêtre, 1 fr. 50.
137. La clé des champs (plan, lecture de la carte, boussole, 114 clichés, 131 exercices), B. Beauvert, 4 fr. 20.
145. Mots croisés : capitales européennes et géographie mondiale, R. Bouquet, 1 fr. 50.

Fiches de l'U.I.G.

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 72. Maisons suisses, 2 fr. | 146. Silhouettes caractéristiques de villes suisses (21), 2 fr. |
| 109. Suisse, généralités (11), 1 fr. | 156. Suisse : croquis panoramiques (16), 2 fr. |
| 110. Jura (17), 2 fr. | 157. Péninsule ibérique (25), 2 fr. 50. |
| 111. Plateau (22), 2 fr. | 167. La France (22), 2 fr. |
| 112. Alpes (21), 2 fr. | |
| 114. Navigation, 2 fr. | |

SCIENCES

66. 10 000 fois sans microscope, G. Falconnier, 1 fr.
56. Problèmes de physique, 25 fiches avec solutions, Ch. Pfister, 3 fr. 60.
173. Les rapaces, Centre neuchâtelois de doc. péd., 3 fr.
180. La montagne, centre d'intérêt, 9-11 ans, R. Barmaverain, 3 fr.

CALCUL

Pour l'école enfantine et le degré inférieur :

143. 80 fiches pour enseigner la première dizaine, 2 fr.
89. Cahier de calcul, les deux premières dizaines de L. Paul, 1 fr. 60.
154. 56 fiches de calcul, 2^e année, 3 fr.
159. Fiches de problèmes, 2^e année, 1 fr. 50.
52. La technique du calcul en 2^e année, par M. Aubert, inspecteur, 1 fr.
99. Léo Biollaz : Calculs, 1^{re} année, 29 fiches, 1 fr. 50 ; Problèmes, 1^{re} année, 30 fiches, 1 fr. 50 ; Calculs, 2^e année, 33 fiches, 1 fr. 50.
205. F. Balahan et A. Chabloz, le calcul mental réfléchi, 2^e, 3^e année, 2 fr.

Degré moyen

- 117. Problèmes graphiques, 56 fiches, G. Falconnier, 2 fr.
- 118. Pas à pas, problèmes, 30 fiches graduées, G. Falconnier, 1 fr. 50.
- 142. 8 feuilles de problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans, V. Lyon, 1 fr.
- 91. Les 4 opérations : 139 fiches graduées par Léo Biollaz, 6 fr.
- 94. Réponses aux fiches de Léo Biollaz, 2 fr.
- 153. Attention réfléchi, 32 fiches de calcul, par G. Falconnier, 2 fr. 50.

Degré supérieur

- 31. Choix de problèmes pour grands élèves, tiré de Roorda, 1 fr.
- 58. Procédés de calculs et problèmes amusants, M. Nicoulin, 1 fr. 50.
- 88. Cahier de calcul mental de Perret et Oberli, 1 fr.
- 101. 127 fiches pour l'étude des fractions ordinaires, Béguin, 5 fr.
- 181. Vitraux des surfaces, Denis Guenot-Maurice Nicoulin, 4 fr. 80 (fiches seules 2 fr. 80).

FRANÇAIS

Ecole enfantine et degré inférieur :

- 160. Petites histoires illustrées, 12 fiches, format 40 × 17 cm. (dessins de J. Perrenoud), 3 fr. 50.
- 55. Pour mieux connaître les animaux - avec 10 dessins de Keller, texte de V. Sutter, 4 fr.
- 138. Jeux de lecture (1re partie de Mon premier livre), écriture vaudoise, 3 fr.
- 139. Jeux de lecture (2e partie de Mon premier livre), caractères d'imprimerie, 7 fr.
- 140. 38 feuillets : grammaire 2e et 3e années U.J.G.-dames, 2 fr.
- 68. Dictées pour les petits, 1 fr.
- 182. L'accord de l'adjectif qualificatif, 2e à 4e années, A. Maeder, 4 fr. 20.
- 183. Le boulanger, centre d'intérêt, 2e, 3e année, 3 fr.

Degrés moyen et supérieur

- 60. Exercices de grammaire, G. Gallay, 2 fr. 50.
- 78. Petit fichier du participe passé avec avoir, M. Nicoulin, 3 fr.
- 102. 184 fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur, 5 fr.
- 104. 24 feuillets d'exercices orthographiques, 3e à 7e année, 1 fr.
- 150. Vocabulaire : Animaux, 43 fiches-questions, commission d'enseignants genevois, 2 fr.
- 151. Vocabulaire : Animaux et 43 fiches-réponses, commission d'enseignants genevois, 2 fr.
- 92. Livret de vocabulaire, M. Nicoulin. Répartition des mots du Pirene en 52 centres d'étude, 2 fr.
- 74. 32 fiches de lecture (degré moyen), livre vaudois, Falconnier-Meylan-Reymond, 1 fr. 50.
- 161. 200 dictées, 11-12 ans, Reichenbach et Nicoulin, 3 fr. 50.
- 162. 200 dictées de 12 à 13 ans, D. Reichenbach - M. Nicoulin, 3 fr. 50.
- 168. Joie de lire, M. Nicoulin, 6 fr. 50.
- 171. Histoires sous la main, G. Falconnier, fiches de lecture degré moyen, 1 fr. 50.

Degré supérieur

- 48. Mémento grammatical et carnet d'orthographe, Commission de maîtres supérieurs vaudois, 2 fr. 20.
- 50. Analyse de textes, 1 fr.
- 75. 200 dictées, 8e et 9e années, M. Nicoulin, 3 fr. 50.
- 85. 30 dictées préparées, A. Chabloz, 1 fr. 50.
- 87. Livret d'orthographe et de grammaire, 12 à 15 ans, de M. Nicoulin, 3 fr.
- 103. 18 fiches de conjugaison, 1 fr.
- 77. 10 études de textes, degré supérieur, J.-P. Rochat, 1 fr. 50.
- 163. Même, quelque tout, M. Nicoulin, 3 fr.
- 165. Exercices de vocabulaire, degré supérieur, de D. Massarenti, 6 fr. 50.
- 175. Un peu de stylistique, 25 fiches, André Chabloz, 2 fr. 20.

POUR LES FÊTES

- 172. L'heure adorable, 10 Noël 2/3 voix, H. Devain, 6 fr. 50.
- 10. Les trois coups. Comédies de Jacques Bron, 2 fr. 50.
- 38. Choix de textes pour la fête des mères, M. Nicoulin, 2 fr. 20.
- 62. Pour Noël, 12 saynètes, G. Annen, 2 fr.
- 84. 3 p'tits tours, saynètes pour enfants de 5 à 11 ans, J. Bron, 2 fr.
- 158. Sous le toit du poète. 300 poèmes choisis par H. Devain et M. Nicoulin, 18 fr.
- 93. Décorations de Noël, M. Nicoulin, 3 fr.
- 95. Textes à dire et à jouer, 2 fr. 50.
- 96. Chants de Noël, Landry et Nicoulin, 3 fr. 50.
- 97. Mystères de Noël, M. Nicoulin, 1 fr. 50.
- 98. Décorations pour la fête des mères. M. Nicoulin, 1 fr. 50.
- 80. Poésies de Noël, choisies par M. Nicoulin, 5 fr.
- 174. A la Belle Etoile, un acte de Noël. A. Chevalley, 1 fr. 50.

POUR PRÉPARER DES EXAMENS

- 49. Arithmétique, admission à l'Ecole normale de Lausanne, A. Chabloz, 1 fr. 50.
- 76. Epreuves d'admission à l'Ecole normale, 1954-1960, A. Chabloz, 1 fr. 50.
- 86. Admissions en classes supérieures, épreuves d'examen, A. Chabloz, 1 fr. 50.

DIVERS

- 149. A. La Bible enseignée, I, brochure et 23 fiches, A. Girardet, 3 fr.
- B. La Bible enseignée, II, brochure et 30 fiches, A. Girardet, 5 fr.
- C. La Bible enseignée, III, brochure, A. Girardet, 5 fr.
- 152. Allemand, 36 fiches, thèmes et versions, 2 fr.
- 25. Le cordonnier, centre d'intérêt, M. Barbey, 1 fr.
- 83. Le cheval, centre d'intérêt, M. Nicoulin, 2 fr.
- 90. La pluie, centre d'intérêt, J.-L. Cornaz, 2 fr.
- 73. Mémento d'instruction civique, A. Chabloz, 1 fr. 50.
- 67. Enquête confirmant la valeur d'un programme d'orthographe d'usage pour les écoles primaires. Programme pour les 8e et 9e années, G. Meyer et D. Reichenbach, 1 fr.
- 59. Pour classer la documentation, brochure, Genton-Guidoux, 1 fr. 20.
- 100. Histoire de la pédagogie de V. Giddey, 5 fr.
- 164. Mains d'enfants, mains créatrices, Tritten, traduit par C.-S. Hausammann, broché 14 fr., relié 17 fr. 50.
- 166. Mathématique actuelle de L. Addor, T. Bernet, M. Fluckiger et J.-P. Isler, 3 fr. 50.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La CAISSE-MALADIE qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE.
Tél. 23 85 90

AUORE école d'institutrices de jardinières d'enfants

d'éducatrices des petits
Fondée en 1926



Seule à offrir un travail pratique dans ses classes, en rapport direct avec la théorie. Ses méthodes sont le résultat d'une longue expérience.

Jardins d'enfants 3 à 5 ans.

Classes préparatoires 6 à 10 ans.

Techniques modernes.

Toujours à l'avant-garde du progrès.

Dir. : Mme et Mlle Lowis, ex. prof.

Ecoles normale et Vinet.

Psychologue dipl. I.S.E.

Rue Aurore 1, Lausanne, tél. 23 83 77.

école lémania lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans !**

Etudes classiques,
scientifiques et
commerciales.
Secrétaires de direction,
comptables, sténodactylos.
Cours du soir.

**Cours de français
pour étrangers**

**Ce que le
pédagogue
aime
trouver
au
restaurant**



De la tranquillité. Les DSR sont conçus pour recevoir leurs hôtes dans une ambiance familiale.

Des prix agréables. Les DSR vous offrent des menus complets aux prix exacts (prix dès Fr. 3.50).

Des menus copieux. Dans les DSR vous recevez encore la garniture des menus et le pain à volonté.

Des boissons saines. Pour ménager la santé de ses hôtes, les DSR servent uniquement des jus de fruits savoureux, et des bières EX. Et, bien sûr, des thés, des cafés et des chocolats de premier choix.

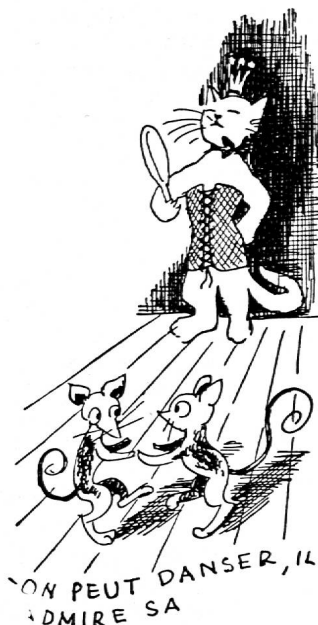
Lors de vos prochaines courses d'école, inscrivez DSR à votre programme. Notre secrétariat central vous renseigne sur nos conditions avantageuses.

**Martigny - Lausanne - Le Locle - Montreux
Neuchâtel - Renens**

MORGES, 23, rue Centrale, tél (021) 71 36 24

viso

la haute couture de la gaine



viso

Fabricant : Paul Virchaux
2072 St-Blaise/NE

Tél. (038) 3 22 12

Le délégué à la Coopération technique du Conseil fédéral cherche, pour une mission de deux ans en Afrique occidentale comme chef d'une équipe de cinq experts, un

planificateur de l'enseignement

L'équipe sera chargée, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, de préparer les plans et les programmes pour l'enseignement du niveau secondaire, de planifier l'extension de l'enseignement et la formation de maîtres et de prévoir et réaliser des constructions scolaires adaptées au pays.

Le candidat, de formation universitaire, doit justifier d'expériences dans le domaine de la planification de l'enseignement et connaître de préférence les problèmes de l'enseignement en Afrique. De caractère ouvert, le candidat doit être habitué à travailler en équipe. Langues : français et bonnes connaissances d'anglais.

Les candidats sont priés de s'adresser au Service de la Coopération technique, Eigerstrasse 73, 3003 Berne.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses maladie du canton.



Siège: rue Caroline 11, Lausanne

EGYPTE

26 décembre 1969 — 9 janvier 1970
23 mars — 6 avril 1970
27 mars — 10 avril 1970

Avion Genève - Le Caire - Assouan et retour.

Pyramides et mosquées — Memphis — Saqqara — Luxor — Thèbes — Karnak — Assouan

Excursion facultative à **Abou-Simbel**

Tout compris : Fr. 1340.—

Une semaine en plus : Abydos — Tell el Amarna — le Fayoum.

depuis Fr. 445.—

— Programme détaillé sur demande —

VOYAGES **Pour l'Art**

70, ch. du Devin, 1012 LAUSANNE, tél. (021) 32 23 27

PARENTS! EDUCATEURS!

Offrez à vos enfants un abonnement à la magnifique **REVUE POUR LES JEUNES de 8 à 15 ans**, introduite cette année en Suisse

amis - coop

le magazine de la coopération scolaire et de la famille !

9 numéros par année, de 48 pages en couleurs, conçus par des enseignants et réalisés par des journalistes spécialisés, dans un esprit moderne et novateur...

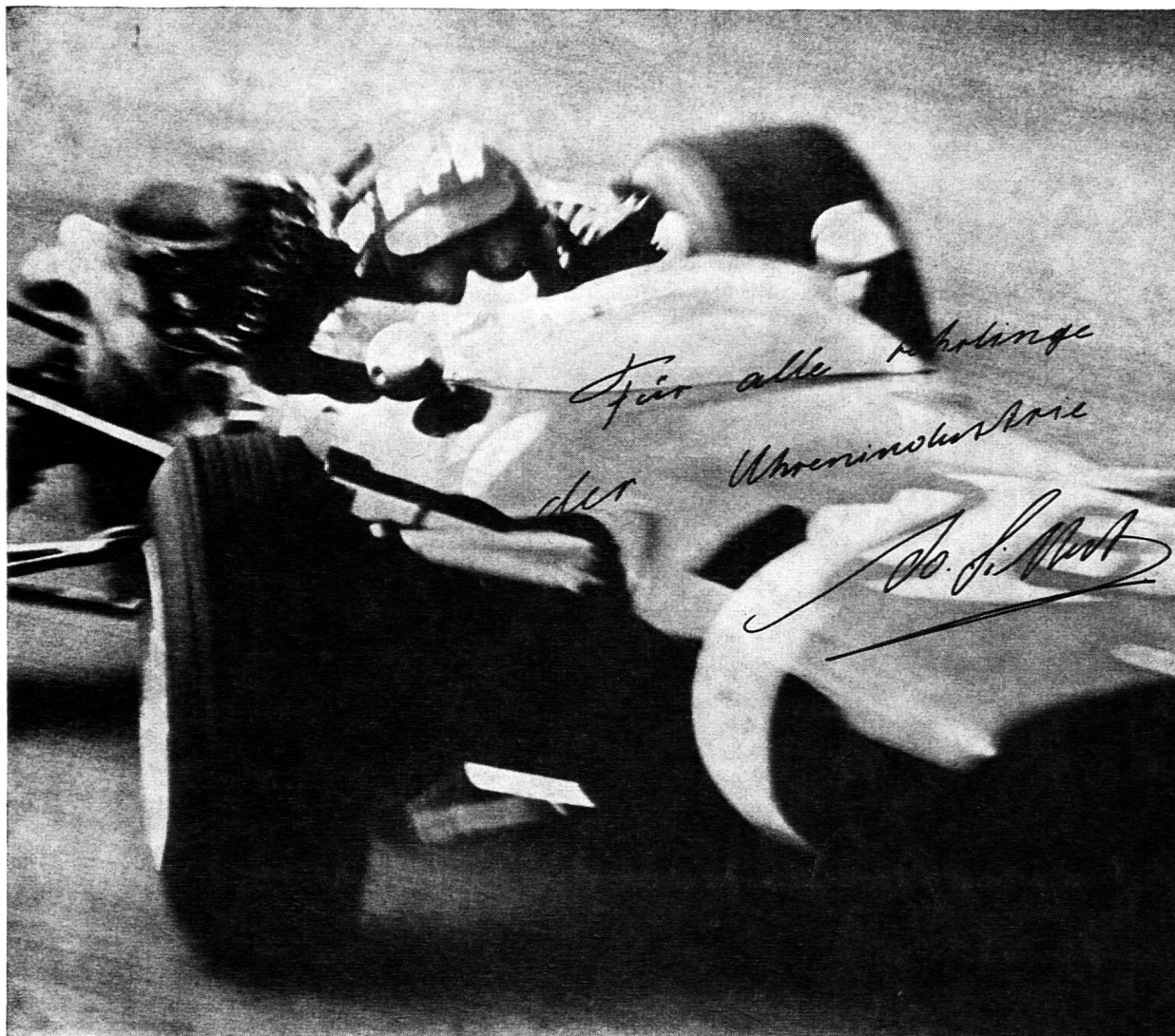
- une brillante illustration ;
- des reportages d'actualité et des rubriques consacrées aux sports, à la science, aux animaux, à la nature ;
- des documents historiques et géographiques pour la classe ;
- des bandes dessinées, des contes et nouvelles, des jeux, concours, etc.

**Souscrivez maintenant un abonnement pour 1970
au prix très réduit de 4 fr. seulement** (au lieu de 9 fr.) !

Inscriptions par versement postal * (avec adresse exacte et complète du nouvel abonné) **sur le CCP 10 - 207 92, Séminaire Coop romand, avenue Vinet, 25, Lausanne** (Fr. 4.—) qui adressera sur demande un spécimen du magazine « Amis-Coop ». **Dernier délai : 15 décembre 1969.**

* Bulletins à disposition dans les magasins Coop, au Centre Coop, Lausanne (service clients, 1^{er} étage) ou service publicité, 3, rue Chaucau.





Jo Siffert en formule 1

L'AVENIR, C'EST TON METIER!

Sais-tu que ta profession sera passionnante si tu prends le soin de la choisir dans une industrie dynamique et en pleine expansion?

Sais-tu que notre industrie horlogère occupe une position unique dans le monde et que plus d'un milliard de montres suisses sont portées sur les cinq continents?

Sais-tu qu'Ebauches S. A. a fourni le 80% des pièces constitutives de ces montres?

Ebauches S. A. t'invite à connaître l'éventail des professions qui te sont offertes dans le cadre de ses usines, de ses laboratoires de recherches, de ses bureaux techniques et de son administration.

Envoie aujourd'hui même le coupon ci-dessous dûment rempli. Tu recevras une plaquette illustrée qui t'aidera à mieux choisir ton métier et qui te fera comprendre pourquoi nous sommes fiers de travailler à Ebauches S. A.

BON: Veuillez m'envoyer gratuitement votre brochure «L'avenir, c'est ton métier»

ED 4

Nom

Prénom

Rue

No postal et localité

Age

Ecole

Ebauches S. A. 2001 Neuchâtel



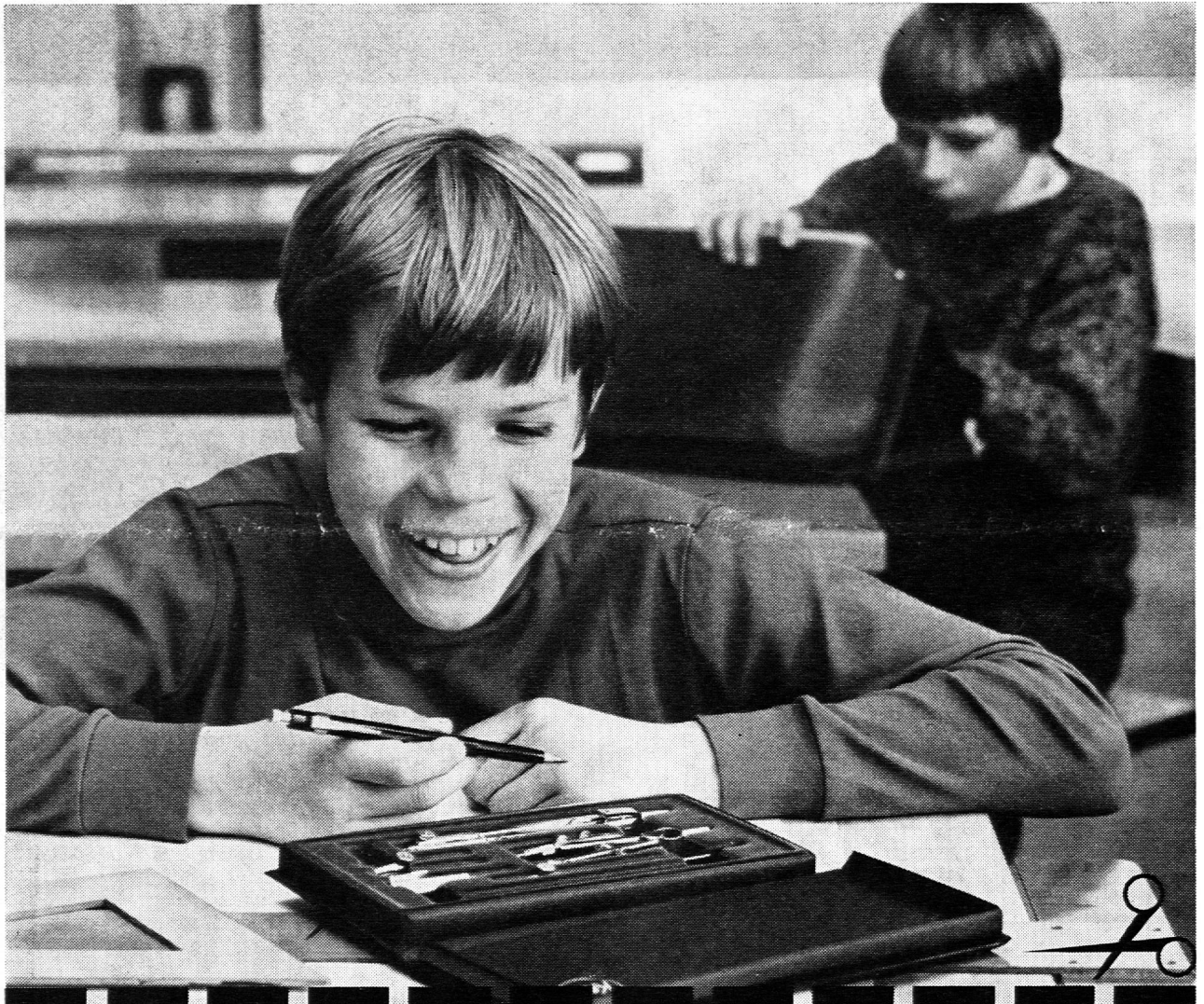
Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



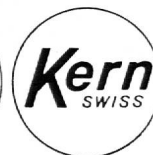
et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves ____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Z 10

Les compas Kern sont en vente dans
tous les magasins spécialisés

Nationale Suisse
3000 BERN E

J. A.
1820 Montreux 1